

Droit et Liberté

CONTRE LE RACISME ET L'ANTISEMITISME, POUR LA PAIX

Il y a 170 ans (27 septembre 1791), l'Assemblée Constituante décrétait, pour la première fois au monde, l'égalité des Juifs avec les autres citoyens. Au cours du même débat, elle déclarait libres les esclaves noirs se trouvant sur le territoire métropolitain, mesure qui devait être étendue par la suite aux colonies par la Convention Nationale.

Pour célébrer ces deux actes historiques, le M.R.A.P. organise une

**DRAME
ALGERIEN**

Pour mettre fin
au déchaînement
de haine et de violences

UNE SEULE ISSUE: LA PAIX

DEPUIS plusieurs semaines, Oran est le théâtre d'un déchaînement incu de haine raciste. Des dizaines de musulmans ont été tués à la suite d'expéditions punitives organisées par les ultras, qui se sont livrés à d'atroces scènes de lynchage, laissant loin en arrière les horreurs du Ku Klux Klan.

Dans ce climat, les 11 et 12 septembre, un attentat commis dans le quartier juif a été le point de départ de heurts violents

entre juifs et musulmans. Boutiques saccagées, barricades, cris de haine, lynchages, assassinats ont marqué ces deux journées d'autant plus douloureuses que se trouvaient opposés deux groupes voués l'un et l'autre aux brimades et aux persécutions, et connaissant également ce qu'est le racisme pour en avoir directement souffert.

Le 12 septembre, à Alger, d'autres scènes de violences se déroulaient, dont la presse tout entière a dénoncé l'odieuse sauvagerie. On vit des européens déchainés écraser avec des pavés la tête d'un blessé; des musulmans lynchés à coups de pied et de barres de fer; des cadavres jonchant les trottoirs...

(Suite page 4)

Encore le déicide !

COMME un article récent, consacré par « Droit et Liberté », au dictionnaire allemand-français publié chez Garnier le montrait bien, on rencontre toujours, et pas seulement dans le Petit Larousse de 1960, dans les ouvrages de ce genre, des germes d'antisémitisme et on ne doit pas se lasser de les dénoncer.

Il est toutefois une épithète injurieuse que nul homme de bonne foi ne saurait reprendre à son compte, à la suite des ouvrages lumineux de M. Jules Isaac, c'est celle de « déicide ». Je ne pense pas personnellement que, dans le monde désacralisé où nous vivons, elle con-

par

Jacques MADAULE

serve la portée qu'elle a eue pendant des siècles. Il n'en reste pas moins qu'elle est souverainement injuste et, par là même, tout à fait inacceptable. Ce sont les péchés du monde, ceux de l'humanité tout entière qui sont, pour un Chrétien, responsables du supplice du Christ, et non pas les Juifs seuls, ni même principalement. Si l'adjectif « déicide » a été forgé pour les Juifs, il serait honnête, en donnant comme exemple dans un dictionnaire « les Juifs déicides » d'indiquer en même temps qu'il s'agit là d'une imputation parfaitement calomnieuse.

Quand, dans le même Petit Larousse, un peu plus loin, au mot « génocide », on ne donne aucun exemple, il serait également juste de dire que ce mot a été forgé pour stigmatiser une entreprise dont le procès Eichmann nous rappelle en ce moment l'indicible horreur, et qui était une entreprise hitlérienne. Autrement, on fait de l'antisémitisme, peut-être sans le vouloir et même sans le savoir, mais ce n'en est que plus grave.

Doit-on répéter, une fois de plus, que les Juifs ont droit à la justice, qu'ils ont payé assez cher les injustices d'hier pour exiger qu'elles ne se perpétuent sous aucune forme ? Qu'ils sachent, dans tous les cas, que les Chrétiens de bonne foi et de bonne volonté, seront toujours à leurs côtés dans ce combat, qui demeure, hélas ! nécessaire, nous le voyons bien tous les jours.

**GLOBKE
et la France**

(Voir page 5.)

GRANDE SOIREE COMMÉMORATIVE de l'émancipation des Juifs et des Noirs par la Révolution Française

Mercredi 27 septembre 1961
à la Sorbonne (amphithéâtre Richelieu)
17, Rue de la Sorbonne - PARIS 5^e

Allocutions de MM.:

Diomède CATROUX
ancien Ministre

Pierre PARAF
Vice-Président du M.R.A.P.

Alioune DIOP
Directeur de « Présence Africaine »

Le Bâtonnier

Roger SALA

Le Grand Rabbin

Roger GARAUDY
Sénateur, Docteur en philosophie

Henri SCHILLI

Le Pasteur

P. GRUNEBaum-BALLIN

Charles WESTPHAL

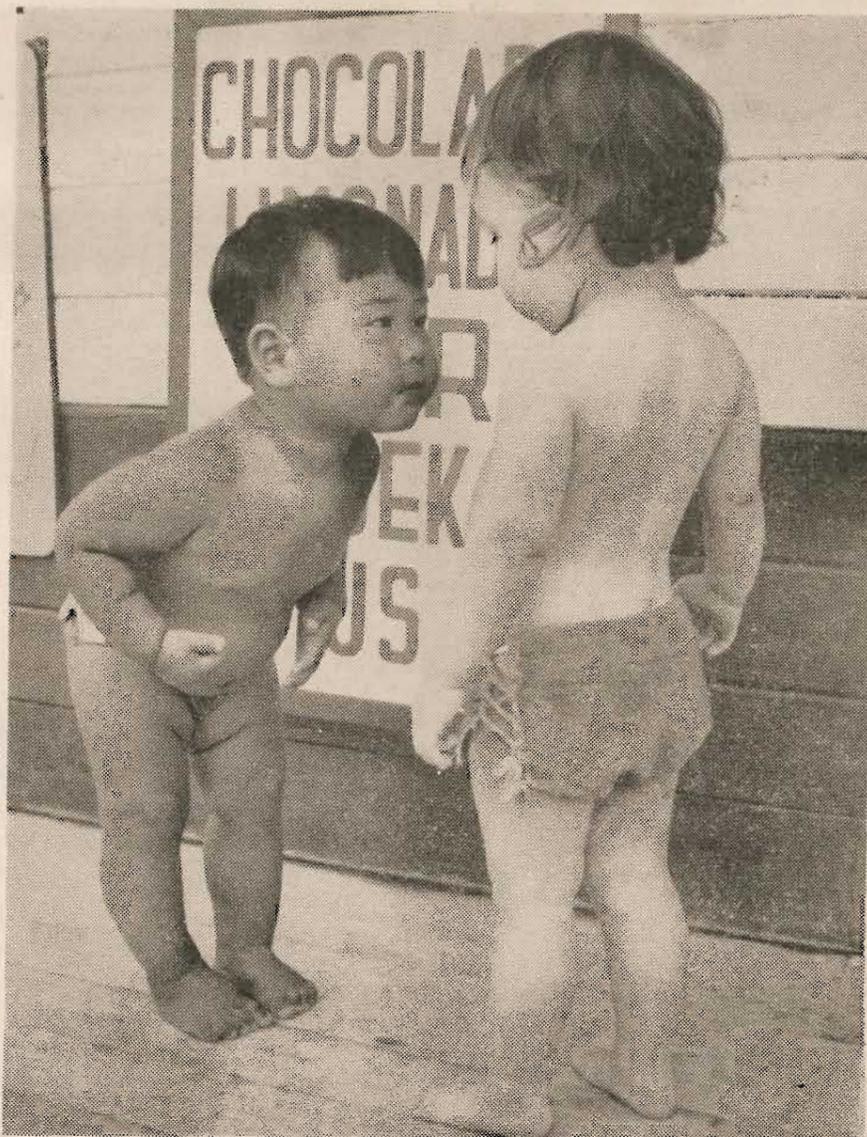
Président honoraire
au Conseil d'Etat

Président de l'Eglise Réformée
de France

PARTIE ARTISTIQUE

INVITATIONS au siège du M.R.A.P. (Voir page centrale)

A l'année prochaine !...



Vacances... C'est le temps où sur la plage, en « costume de vérité », on se détend, on fraternise. Et chacun trouve aisément une place au soleil, pour se noircir la peau, autant qu'il est possible. Mais déjà, est venu septembre...

(Photo extraite du livre « Enfants de tous les pays » dont on trouvera la présentation en page 9.)

L'AUTHENTIQUE LUMIERE DE LA FRANCE

EN un des premiers soirs de cet automne chargé d'orages, le mercredi 27 septembre, nous allons célébrer en Sorbonne l'anniversaire d'un acte qui garde dans la conscience française de hautes résonances. A cause de lui les peuples se tournent vers elle avec amour. Ils attendent d'elle qu'elle se montre dans l'histoire exigeante, exemplaire.

par

Pierre PARAF

Vice-Président du M.R.A.P.

Il y a cent soixante dix ans, l'Assemblée Constituante proclamait l'égalité des Juifs. Et notre Révolution trois ans plus tard en une séance mémorable de la Convention allait étendre aux noirs vivant sous le drapeau de la France cette mesure libératrice.

La justice comme la paix est indivisible. Le vent de l'histoire avait soufflé. Les chaînes des ghettos et celles des esclaves commençaient à être brisées. Le Juif errant s'arrêtait pour la première fois depuis plus de dix sept siècles et c'était au bord de la Seine, sous le regard attendri de Clermont-Tonnerre et de Rabaud Saint-Etienne, de l'Abbé Grégoire et de Robespierre.

Cet anniversaire, il convenait que notre Mouvement, le M.R.A.P., fût le premier à le commémorer, qu'au retour de vacances où son secrétariat n'a cessé de monter la garde contre des périls toujours menaçants, sa rentrée fût marquée par

(Suite page 8)

Ce mois-ci...

JUILLET

- 1-7. — Mort de l'écrivain antisémite Louis Ferdinand Céline.
- 2-7. — Cinq noirs, « voyageurs de la liberté », arrêtés à Jackson (Mississippi) pour s'être assis dans une salle d'attente réservée aux blancs. 169 antiracistes sont emprisonnés dans cette ville.
- 5-7. — L'« activiste » Louis Thomas, accusé d'avoir assassiné un Algérien, est acquitté, après trois jours de débats, par la Cour d'Assises de Lyon.
- Plusieurs attentats au plastic à Paris et en Algérie.
- 6-7. — Tunis lance une campagne pour l'évacuation de Bizerte par les forces françaises. Les négociations prévues à ce sujet depuis cinq ans avaient été sans cesse ajournées.
- 10-7. — Aux Etats-Unis, un noir, M. George Weaver, est nommé secrétaire-adjoint au Travail, chargé des affaires internationales.
- Cinq « voyageurs de la liberté » arrêtés à Little Rock pour atteinte à l'ordre public : ils s'étaient assis dans une salle d'attente réservée aux blancs.
- 16-7. — Violents incidents près de Chicago, sur une plage du lac Michigan, un groupe de 20 noirs et de 5 blancs ayant décidé de se baigner ensemble.
- 17-7. — Une dizaine de « S.S. » du Parti nazi américain enlèvent et maltraitent un enfant juif de 13 ans, Rickey Farber, à Arlington (Virginie). Deux d'entre eux sont arrêtés.
- 19-7. — Reprise à Lugin des négociations entre les représentants du gouvernement français et du G.P.R.A.
- 20-7. — Combats sanglants à Bizerte, où les forces françaises détruisent les barages construits par des manifestants autour de la base.
- 23-7. — Cessez-le-feu à Bizerte. On compte 670 morts et 1.155 blessés tunisiens ; 30 tués et 50 blessés français.
- 24-7. — Nuit de terreur à Metz, où des « paras » se livrent à une sanglante « chasse au faciès » contre les Algériens. Bilan des bagarres : 4 morts, des dizaines de blessés.
- 25-7. — Sept blancs, « voyageurs de la liberté », arrêtés à Jackson (Mississippi) pour s'être assis dans une salle d'attente réservée aux noirs. Au total, 267 antiracistes sont emprisonnés dans cette ville.
- 26-7. — Après l'audition des témoins et l'interrogatoire de l'accusé, le procès Eichmann est suspendu à Jérusalem.
- 29-7. — Suspension des négociations franco-algériennes de Lugin.

AOUT

- 2-8. — Déclaration commune des syndicats C.G.T., C.P.T.C., Fédération de l'Education Nationale, et de l'U.N.E.F. : « Nous avons pris les dispositions nécessaires et nous resterons en contact pour nous opposer à tout nouveau coup de force. »
- Les ultras se livrent à une violente « ratonnade » à Bône : 37 musulmans hospitalisés.
- 5-8. — Dans une note à Paris, Londres et Washington, l'U.R.S.S. propose des négociations sur le problème allemand, en vue de la signature d'un traité de paix et du règlement de la question de Berlin.
- 6-8. — L'U.R.S.S. lance un nouveau « spoutnik », habité par le commandant Titov, qui tournera 25 heures autour de la terre.
- 7-8. — Violences racistes à Nashville, aux U.S.A., à la suite d'une manifestation devant une épicerie qui refusait d'employer des noirs.
- 8-8. — Reprise du procès Eichmann. Dans son réquisitoire, qui durera trois jours, le procureur Gideon Hausner demande la peine de mort.
- 10-8. — Arrivée en Grande-Bretagne du premier détachement ouest-allemand, chargé de préparer les prochaines manœuvres d'un bataillon de la Bundeswehr.
- 13-8. — La République Démocratique Allemande, en accord avec les Etats du Pacte de Varsovie, établit entre Berlin-Est et Berlin-Ouest, un dispositif de contrôle « semblable à ceux qui sont habituellement en vigueur aux frontières de tous les Etats souverains ».
- 14-8. — Le procès Eichmann s'achève sur la plaidoirie de M^e Servatius. Le verdict sera rendu en novembre.
- 17-8. — Le procès des « harkis » coupables d'un raid antisémite rue François-Miron en juillet 1960, est renvoyé au 19 octobre.
- 19-8. — Nombreux attentats au plastic dans le Sud-Ouest (Bordeaux, Bayonne, Pau, Rodez, etc...).
- Voyage à Berlin-Ouest du vice-président des Etats-Unis, M. Lyndon Johnson.
- 20-8. — A Middelborough (Grande-Bretagne) des voyous mettent à sac un quartier habité par des gens de couleur.
- 22-8. — Parution à Moscou du premier numéro de la revue bimestrielle « Soviétique Heimland », en langue Yiddish. Le tirage en est de 25.000 exemplaires.
- Manifestation contre la R.D.A. à Berlin-Ouest, avec la participation du chancelier Adenauer.
- 23-8. — En une nuit, 27 attentats au plastic en France, dont 15 à Paris.
- Les troupes américaines arrivées en renfort à Berlin-Ouest sont disposées à la limite de Berlin-Est.

- 24-8. — L'U.R.S.S. proteste auprès des puissances occidentales contre l'utilisation des couloirs aériens menant à Berlin pour l'organisation d'activités re-vanchardes.
- 25-8. — Washington décide le rappel de 75.000 réservistes.
- 26-8. — L'Assemblée générale extraordinaire de l'O.N.U., réunie depuis le 21 août, adopte par 66 voix contre 0 et 30 abstentions, une résolution invitant « les gouvernements français et tunisien à engager des négociations immédiates » en vue du « retrait de toutes les forces françaises du territoire tunisien ». Le représentant de la France n'a pas participé aux débats.
- Un congrès international des néonazis se tient à Kassel (République Fédérale Allemande).
- 27-8. — Pour la première fois, neuf élèves noirs admis dans quatre écoles de l'Etat de Géorgie (U.S.A.), où la ségrégation était totale. Légers incidents.
- 28-8. — « Ratonnades » à Oran : 6 morts et 38 blessés, tous musulmans.
- Graves incidents à Monroe, aux U.S.A. (Caroline du Nord) où était arrivé un groupe de 75 « voyageurs de la liberté », blancs et noirs, venus protester contre la ségrégation.
- 30-8. — Cinq musulmans tués et 31 blessés à Oran, au cours de nouvelles manifestations racistes.
- Plusieurs attentats à Paris, dont un chez le pasteur Bœgner, ancien président de l'Eglise Réformée de France.
- Un noir occupera pour la première fois un poste de juge fédéral aux Etats-Unis. Il s'agit de James B. Parsons, nommé dans le district du Nord-Illinois.
- 31-8. — Plusieurs attentats à Paris, dont un au domicile de M. Jacob Kaplan, Grand Rabbín de France.
- Faisant état de l'aggravation de la tension internationale et de l'échec des pourparlers engagés sur le désarmement, l'U.R.S.S. décide de reprendre les essais d'armes atomiques, qu'elle avait interrompus unilatéralement en septembre 1959.

SEPTEMBRE

- 1-9. — Ouverture de la conférence des pays non engagés, à Belgrade.
- Deux mille soldats de l'Allemagne de l'Ouest arrivent au camp français de Sissonne, pour une période d'entraînement d'un mois.
- Six musulmans lynchés à Oran.
- Le groupe afro-asiatique à l'O.N.U. élève une protestation à la suite de plusieurs incidents racistes dont des diplomates africains et asiatiques ont été victimes à New-York.
- 4-9. — Grève des musulmans à Oran, à l'appel du F.L.N., pour protester contre les récentes « ratonnades ».
- Le ministre ouest-allemand des Affaires étrangères, von Brentano, déclare : « L'Occident n'a rien à offrir, et il ne fera ni concessions ni propositions ».
- 5-9. — Dans l'union, les organisations républicaines tiennent des meetings contre les attentats de l'O.A.S. à Montpellier et Bayonne.
- Nouveaux incidents à Bizerte, où les parachutistes français ouvrent le feu. Deux morts et vingt blessés tunisiens.
- Les Etats-Unis décident de reprendre les essais nucléaires souterrains.
- 6-9. — Fin de la conférence des pays non engagés, qui demandent une rencontre Khrouchtchev-Kennedy, l'indépendance immédiate des pays coloniaux, le désarmement général et complet, ainsi qu'une réforme des structures de l'O.N.U.
- Dix-huit élèves noirs admis sans incidents dans une école réservée aux blancs à Dallas (Texas).
- 7-9. — Recevant M. Nehru, M. Khrouchtchev renouvelle sa proposition d'une conférence internationale pour un traité de paix allemand, qui permettrait de normaliser la situation à Berlin.
- « La question principale, déclare-t-il, c'est de prévenir la guerre. On ne peut résoudre par la menace le problème allemand. »
- 8-9. — Après la prolongation du service de six mois de nouvelles mesures militaires sont annoncées à Bonn.
- 9-9. — Attentat manqué contre le général de Gaulle sur la route de Paris à Colombey.

PROCÈS

● L'agression de la rue F. Miron

Un an et un mois après leur crime, les deux « harkis » qui s'étaient livrés à un raid antisémite dans un café juif de la rue François-Miron à Paris, comparaissent devant la 24^e Chambre du Tribunal de Grande Instance de la Seine.

On se souvient des faits : le dimanche 17 juillet 1960, en fin d'après-midi, ces deux policiers suppléants pénétraient, l'arme au poing, dans le café « Chez Zizi », en criant :

— Allez, sales Juifs ! Races de chiens ! Tous au fond.

Joignant le geste à l'injure, ils frappaient à coups de crosse plusieurs consommateurs. L'un des deux agresseurs dirigeait son revolver sur le patron du café, M. Nabets, qui, infirme, ne pouvait se déplacer.

C'est alors qu'un jeune homme, Emile Dana, s'interposant, reçut une balle dans le ventre, et s'écrouta dans une mare de sang.

Les criminels s'enfuirent et ne purent être rejoints qu'après une longue poursuite, tandis qu'Emile Dana subissait une longue intervention à l'hôpital Saint-Antoine, où il devait rester quatre mois.

Les deux harkis sont inculpés maintenant de... « coups et blessures involontaires ».

Le président Wagner, à l'audience du 17 août, s'étonna lui-même de cette formulation.

« Vous êtes des policiers chargés d'une mission de confiance, s'écria-t-il, vous revêtez un uniforme et vous vous enivrez ! Vous tirez dans un café juif parce que vous n'aimez pas les Juifs, et vous cherchez à vous procurer du chanvre indien pour votre usage personnel !... Deux policiers en uniforme, ivres, et qui se livrent à des violences !... Mais vous, Chebab, vous êtes en liberté provisoire ! Et vous, Barkat, vous tirez pour ainsi dire à bout portant, à 30 cm. du ventre d'un homme, et on dit que vous n'aviez pas l'intention de tuer ! Allons donc !... »

Il souligna que le préfet était civilement responsable des agissements des harkis.

En raison des vacances, le président décida de renvoyer l'affaire au 19 octobre.

M. Emile Dana est défendu par Maîtres Badinter et Rosenthal. M. Nabets et les autres consommateurs brutalisés, dont les blessures ont été constatées aussitôt, sont défendus par nos amis Maîtres Manville et Dymentsztajn.

● Battu et condamné...

Il est difficile d'imaginer un homme plus doux, plus modéré, plus courtois que M. Gaston Weinberg. Son visage émacié, entouré d'un collier de barbe noire, respire le calme, la loyauté. Agé de 50 ans, il poursuit à la Sorbonne des travaux d'anthropologie ; et pour étudier le jour, il travaille la nuit aux « Vigiles de France ».

Pourtant, à la barre de la 23^e Chambre Correctionnelle, des hommes, taillés en armure à glace, désignent d'un doigt vengeur sa frêle silhouette :

— Il nous a frappés, disent-ils. Nous l'avons retenu pour empêcher qu'il se fasse mal...

Que s'est-il donc passé. Rentrant chez lui, le matin du 8 mai, après avoir quitté

son travail près des Halles, M. Weinberg est interpellé par des policiers qui lui demandent ses papiers. Il montre sa carte de « vigile », mais elle date de 1956, et n'a d'autre papier que la carte de déportée de sa mère. Les agents insistent, réclament un bulletin de paye, puis demandent :

— Quelle est votre nationalité ?

Excédé, M. Weinberg répond :

— Auvergnat.

C'est ici que les thèses divergent.

M. Weinberg explique qu'il fut alors poussé brutalement dans un fourgon de police, tandis que pleuvaient les coups et les injures :

— Pollak ! Encore un métèque !...

— Les types de ton espèce, leur place est dans la chambre à gaz !

Mais les policiers affirment :

— On l'a pris pour un clochard. C'est lui qui nous insultait. Il se débattait pour se blesser. Il a fait de la rébellion...

Le procureur se lève et renchérit :

— Je demande une peine de prison : ça lui apprendra à respecter la police.

Et s'étonnant que M. Weinberg ait dit : « Les Juifs sont persécutés depuis Jésus-Christ », il s'inquiète de son état mental.

Ce qui est certain, c'est qu'inculpé de « violences à agents », M. Weinberg présente des certificats médicaux établis après son arrestation et signalant, entre autres, un hématome à l'œil et une côte fracturée. Après avoir passé une nuit sans couverture à Nanterre, il fut conduit à la Santé, où il resta 10 jours.

Après une habile plaidoirie de M. Jacques Gambier de Laforterie, d'une humanité teintée d'humour, le tribunal, sans se prononcer sur « les violences rapprochées par le prévenu aux agents », dont il n'est pas saisi, le condamne, pour l'exemple, à 300 NF d'amende avec sursis.

TÉLÉVISION

● « Faire face » au racisme

L'émission télévisée d'Igor Barrère et Etienne Lalou, « Faire face » était consacrée, le 11 septembre, au racisme.

Notre mouvement, qui a apporté son concours à cette réalisation, tient à en féliciter ses auteurs. Car ce fut, de bout en bout, une réussite et, pour beaucoup, une révélation.

Que le racisme existe en France, personne ne le nie. Mais les questions posées au hasard dans la rue, les photos prises de passants se retournant pour observer le couple d'un noir et d'une blanche, on montré la profondeur étonnante des préjugés à l'heure actuelle. Ce racisme certes n'est pas agressif, il est souvent inconscient, mais nos amis y verront la preuve que notre Mouvement a encore beaucoup à faire pour développer l'esprit de tolérance et de simple compréhension.

En soulignant la souffrance des victimes du racisme ou de l'antisémitisme ; en montrant aussi comment, sur le lieu du travail, par exemple, peut naître et se développer l'amitié entre hommes d'origines diverses ; en donnant enfin la parole à Jean Rouch pour des explications détaillées et percutantes, nous sommes certains qu'Igor Barrère et Etienne Lalou ont apporté une contribution des plus efficaces à l'œuvre que nous poursuivons.

Cette émission comporte une seconde partie prévue pour le 15 septembre. Nous y reviendrons.

U. S. A.

● Incidents mineurs pour la rentrée

Il n'y a pas eu cette année de nouveau Little Rock pour la rentrée scolaire aux Etats-Unis : seuls, quelques incidents mineurs ont marqué, pour le moment, l'admission d'élèves noirs dans des écoles jusqu'ici réservées aux blancs.

Il faut voir dans ce progrès le résultat de la vigoureuse campagne poursuivie depuis plusieurs mois par les « pèlerins de la Liberté » pour s'opposer à la ségrégation dans les transports et dans les restaurants. Le fait que des blancs participent à cette campagne prouve que l'opinion prend de plus en plus conscience du caractère barbare du racisme et de la réprobation qu'il soulève dans le monde.

Cependant, la bataille est loin d'être terminée. L'intégration scolaire, chaque fois qu'elle a lieu, se fait au compte-gouttes. Seuls quelques élèves noirs sont admis, à titre d'essai, dans les écoles « intégrées ».

Faisant récemment le point sur cette question, le New York Times donnait (en-

HENRI ALEXANDRE

CEUX QU'EMPORTE LE TRAIN...
VERS L'ENFER D'EICHMANN

« En évoquant ces temps abominables, l'auteur nous rappelle que, même alors, toute humanité n'était pas bannie de ce monde. »

« DROIT ET LIBERTE » (mars 1961)

EN VENTE AU JOURNAL CONTRE REMBOURSEMENT : 8,70 NF

EDITIONS DU SCORPION

1, rue Lobineau — PARIS-6^e — Tél. : ODE 59-68

(Suite de la page 2.)

tre autres) les chiffres suivants pour des Etats où la ségrégation a cessé d'être totale ces dernières années. Louisiane : 4 élèves noirs « intégrés » sur 278.000 ; Caroline du Nord : 50, sur 319.000 ; Arkansas : 100 sur 104.000 ; Virginie : 170 sur 211.000 ; Tennessee : 200 sur 148.000 ; Floride : 775 sur 201.000 ; Texas : 3.500 sur 288.900.

Dans le district de Columbia, où se trouve la capitale des Etats-Unis, la « déségrégation » est beaucoup plus avancée, mais elle n'est pas totale : elle atteint 73.300 élèves noirs sur 89.500.

NAZISME

● Pensions pour les S.S.

Le parlement de Bonn a voté, le 29 juin, à l'unanimité, une loi qui permettra aux anciens waffen S.S. de recevoir désormais une retraite, payée par l'Etat ouest-allemand.

La *Waffen S.S.* qui, constituait, une « unité armée permanente à la disposition exclusive » de Hitler, avait été condamnée en tant qu'organisation criminelle par le Tribunal international de Nuremberg.

La loi du 29 juin assimile pour la première fois les membres de ces « unités d'élite » aux combattants de la Wehrmacht. Ils pourront donc faire valoir leur droit à la retraite à partir de cinq ans de service. Leurs pensions seront calculées d'après les traitements qu'ils percevaient à la date du 8 mai 1945.

Le M.R.A.P. a élevé une protestation indignée contre cet « insolent défilé aux victimes de la barbarie nazie et à tous ceux qui se sont sacrifiés pour la combat- tre ».

● Trafic sur les cadavres

Scandale dans les milieux médicaux allemands. Dans une revue spécialisée, a paru une annonce publicitaire en faveur d'un médicament dont le fabricant précise qu'il a « été expérimenté avec succès, au camp de Dachau », et que Heinrich Himmler, chef des Waffen S.S., l'avait déclaré satisfaisant.

On sait ce que cela veut dire : c'est sur les déportés, traités en cobayes, que les médecins nazis « essayaient » toutes sortes de médicaments. Ceux qui ont survécu à ces « expériences » en ont conservé pour la vie des maladies et des infirmités.

Une autre revue médicale s'étant insurgée contre cette publicité, l'a déclarée « de mauvais goût » : c'est elle qui est poursuivie.

RACISME

● La « ratonnade » de Metz

Les nazis comparaient les Juifs à des rats. Aujourd'hui, les racistes désignent les musulmans du nom de « ratons ». Pogrome, lynchage, cela se dit, en 1961 : « ratonnade ».

En Algérie, les « ratonnades » sont hélas ! fréquentes, et depuis fort longtemps. Il n'y avait pas eu encore en France même d'opérations de ce genre sur une grande échelle. Les parachutistes cantonnés en Lorraine ont mis un terme à cette lacune.

Déjà, le 23 juillet à Nancy, des commandos se livrant à la « chasse aux ra-

tons » assassinaient froidement deux Algériens à coups de poignards.

Mais à Metz, le lendemain, ce fut bien pire encore. Pendant plusieurs heures de la nuit, les « parachutistes » déversés dans les rues par camions entiers, occupèrent la ville aux cris de « A mort les ratons ! » A coups de bouteilles, de matraques, de ceinturons, ils s'attaquèrent à tous les passants dont le « faciès » leur paraissait être celui d'un Algérien. Deux ouvriers italiens, en raison de leur teint basané, furent également parmi les blessés de cette nuit de terreur. Au total, le bilan des échauffourées fut de 4 morts et 28 blessés.

Le M.R.A.P. dénonça avec vigueur ces représailles collectives, demandant, dans une résolution publique, que les coupables soient châtiés sans défaillance.

On ignore encore à présent quelles mesures ont été prises à cet effet. On peut se demander si la nomination récente du général Massu au poste de gouverneur militaire de Metz était la façon la plus opportune de remédier à la tension ainsi créée.

COMLOTS

● Les mêmes...

Il y a quelque temps, « l'Express » publiait le programme de l'O.A.S., qui avait été saisi au cours de perquisitions. Ce programme, évidemment, présente toutes les caractéristiques du fascisme et du racisme.

Préconisant une « véritable opération chirurgicale » pour « extirper définitivement les causes de la décadence française », il prévoit, entre autres : la formation d'un « Gouvernement de Solut public avec les responsables du mouvement nationaliste français », la dissolution des partis, la création « d'unités territoriales » avec « tous les jeunes citoyens ayant combattu depuis

LA PARUTION DE « D. L. »

Notre journal, pour des raisons matérielles, n'a pas pu paraître pendant l'été.

Nous nous en excusons auprès de nos fidèles lecteurs qui, nous n'en doutons pas, apprécient nos efforts.

Par mesure de compensation, tous les abonnements en cours seront prolongés d'un mois.

A partir du présent numéro, la parution reprendra régulièrement, le 15 de chaque mois.

Nous comptons sur la compréhension de tous nos amis, et aussi sur leur coopération pour faire connaître et diffuser toujours plus largement « Droit et Liberté », tribune et trait d'union de tous les antiracistes.

L'Administration.

15 ans pour la défense de la civilisation (sic !) et du territoire national, outre-mer et en Algérie » ; la « protection des minorités blanches en Afrique » ; la « libération immédiate des patriotes emprisonnés (entendez les comploteurs fascistes) ; l'« adoption de la Croix celtique (emblème de « Jeune Nation » et de l'A.O.S) comme emblème national officiel », etc.

Il ne manque pas même la note démagogique indispensable. Ce programme propose en effet, pour résoudre la crise du logement, la confiscation des appartements « des métèques indésirables » et des « locaux occupés par les organismes internationaux parasites ».

Parmi ces organismes figurent, entre autres, l'U.N.E.S.C.O. la Ligue des Droits de l'homme ET LE M.R.A.P.

La haine des comploteurs envers notre Mouvement n'a rien d'étonnant, et ce n'est pas un hasard si parmi les « activistes » arrêtés ces derniers temps, figurent un certain nombre d'ex-militants poujadistes, un rédacteur de « Rivarol » et un autre de « La Nation Française », l'organe de Pierre Boutang.

Ce qui devrait étonner — et inquiéter — c'est que d'un complot à l'autre, on retrouve les mêmes hommes, qui, arrêtés lors du précédent, puis jugés et acquittés (ou condamnés à des peines légères) reprennent imperturbablement du service, qu'il s'agisse de militaires, de tueurs ou d'agitateurs.

Ne pourrait-on pas les mettre hors d'état de nuire de façon plus efficace, et surtout prendre les mesures préventives qui empêcheraient une poignée de fascistes, condamnés par l'opinion, de se livrer à ces activités dangereuses ? Il y aurait pour cela un moyen : arrêter et châtier sévèrement avec les comparses, les véritables responsables, si haut placés soient-ils.

L'indemnisation des victimes françaises de la persécution nazie

S EIZE ans après la cessation des hostilités et alors que beaucoup de victimes des persécutions national-socialistes sont mortes, le gouvernement allemand s'est enfin décidé à faire un geste à l'égard des victimes françaises.

Une convention franco-allemande du 15 juillet 1960, prévoit le versement de 400 millions de D.M. au gouvernement français chargé de la répartition de cette somme aux ressortissants français.

Un décret du 29 août 1961 (« J.O. » du 30-8-1961) régleme en principe cette répartition.

Il ne peut être question, dans le cadre d'un article de journal, de faire un commentaire, même succinct de ce décret, dont la rédaction laisse beaucoup à désirer et qui, en raison de sa très grande imprécision, risque de provoquer bien des déceptions et des litiges.

Pour informer nos lecteurs, le décret peut être résumé de la manière suivante :

I. — ONT DROIT A LA REPARTITION

1) Les déportés et internés qui au moment de leur persécution et à la date du 15-7-1961 étaient de nationalité française ; ainsi que ceux qui ont acquis cette nationalité avant le 15-7-1961.

2) Les ayants droit des déportés et internés français dans l'ordre suivant :

- a) le conjoint survivant ;
- b) à défaut de conjoint, les descendants ou ascendants dans l'ordre successoral prévu par le Code Civil.

A ce propos, il y a lieu de faire trois remarques :

a) Faut-il que la condition de nationalité soit remplie par le déporté ou suffit-il que l'ayant droit ait acquis la nationalité française avant le 15-7-1961 ?

La rédaction ambiguë du décret permet toutes les interprétations.

Il nous semble que seule la nationalité de la victime peut être prise en considération. Ce qui exclurait les ayants droit français d'une victime étrangère.

Cette solution est parfaitement inique et une modification du décret s'impose.

b) Le conjoint survivant est exclu de la répartition s'il est remarié ou s'il vit en concubinage notoire.

Dans cette hypothèse les enfants peuvent-ils prétendre à l'indemnité ? Le décret est muet à cet égard.

c) Sont exclus de la répartition ceux qui ont été indemnisés directement ou indirectement au même titre par les autorités allemandes.

Il faut faire remarquer à cet égard qu'en principe (et en vertu de l'article 160 du B.E.G.) les autorités allemandes n'ont indemnisé les ayants cause qu'au titre du décès de leur auteur. A part quelques catégories de victimes, les ayants droit n'ont

pas été indemnisés pour la privation de liberté (déportation ou internement).

A notre avis, ceux qui ont été indemnisés uniquement en raison du décès de leur auteur, peuvent demander de participer à la répartition des 40 millions de D.M. ; cette répartition étant faite à un autre titre, savoir, au titre de la privation de liberté.

II. — COMMENT SE FERA LA REPARTITION ?

La demande doit être faite dans les six mois suivant la publication du décret (donc d'ici le 28 février 1962) et adressée au Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre sur un formulaire délivré par ce Ministère.

Les demandeurs doivent fournir les justificatifs suivants :

a) **qualité de déporté ou interné**, par la production de la carte nationale (ceux qui ne possèdent pas cette carte, pourront en faire la demande malgré la forclusion).

b) **preuve de la nationalité**, soit par un certificat de nationalité délivré par le Tribunal d'Instance (ancien Juge de Paix), soit par le décret de naturalisation.

c) **preuve de la qualité d'ayant cause**, par la production d'une attestation sur l'honneur.

d) **preuve de la non-perception d'une indemnité des autorités allemandes**, par la production d'une attestation sur l'honneur.

III. — QUEL EST LE MONTANT DE L'INDEMNITE ?

S'agissant d'un crédit de répartition, il est impossible d'indiquer le montant de chaque part avant de connaître le nombre et la qualité de chaque participant.

Le décret attribue :

— Une part pour les déportés ou leurs ayants droit ;

— Trois parts pour les déportés ou leurs ayants cause, avec les majorations suivantes :

1/2 part pour le conjoint survivant ou pour les descendants ;

1/4 de part pour les ascendants.

En aucun cas, on ne peut percevoir plus de 16 parts.

La valeur de la part sera déterminée finalement par le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre.

Telle est l'économie du texte qui vient d'être publié. Pour terminer, nous voudrions simplement souligner que ni la somme de 400 millions de D.M. allouée, ni la réglementation que nous venons d'analyser ne sont aptes à « indemniser » ceux qui ont souffert dans les camps, ni ceux qui ont perdu un être cher.

CHAUFFAGE CENTRAL
PLOMBERIE SANITAIRE

EAU ET GAZ
COUVERTURE

L. SADOUD

14, rue Taylor, PARIS-10^e — Tél. : NOR. 95-62

— Métro : Strasbourg-St-Denis - République —

Prix modérés — Devis gratuits — Dépannage rapide

PARFUMS - GANTS - ECHARPES

Michel SWISS

16, rue de la Paix, PARIS

Expédition dans le monde entier

SACS - PERLES
POUPEES - CADEAUX

Des voix s'élèvent pour la fraternité

DÉPUIS le début de l'année, « Rivarol » a publié, (le 16 mars et le 25 mai), sous la signature de « Rivière », deux grands articles d'une page, consacrés aux juifs d'Algérie.

Ce n'est pas un hasard. D'autant moins que — fait notable — les chevaliers de la croix gammée rengainent pour l'occasion leur arsenal de calomnies et d'injures antisémites : au contraire, ils déploient toutes les ressources de la flatterie, et manifestent avec une pénible lourdeur, leur « sympathie » (le mot y est) pour ces « bons » juifs qu'ils entendent enrôler dans l'O.A.S.

Il s'agit d'une opération de grande envergure. Jouant sur les inquiétudes et le désarroi qu'éprouvent de nombreux juifs algériens, les ultras visent un double but.

D'abord amener, coûte que coûte, des renforts à la cause de « l'Algérie française », en suscitant la création de « commandos juifs » qui apporteraient leur concours aux commandos formés (entre autres) d'anciens S.S.

En second lieu, pour compléter (et cimenter) cette alliance contre nature, l'organe des ultras cherche visiblement, en excitant les uns contre les autres, à provoquer des heurts entre juifs et musulmans, manœuvre classique, aujourd'hui comme hier, pour créer un climat de troubles, rendant plus difficiles, sinon impossibles, la négociation et la paix.

Dans le même ordre d'idées, il convient de rappeler qu'au milieu de mai, plusieurs quotidiens parisiens, sur la base d'informations démenties par la suite (et dont il serait édifiant de connaître la source) ont aidé à accréditer, eux aussi, l'idée que les ultras se recrutaient en grand nombre parmi les juifs.

GENERALISATIONS ABUSIVES

Ces insinuations de caractère provocateur, et les conceptions mêmes qu'elles traduisent, ont soulevé de vives protestations.

A Paris, huit organisations juives ont dénoncé, dans une déclaration commune, ces allégations qui tendent à faire croire « que les juifs seraient ennemis du peuple algérien et opposés aux forces démocratiques de France ».

Sous le titre « La presse abusive », le journal algérois « Information Juive » constate, dans son numéro de mai que « la simultanéité de ces publications (dans la presse quotidienne) donne déjà matière à réflexion ». Et il reproduit un communiqué du Comité Juif Algérien d'Etudes Sociales où l'on peut lire :

« ... Dans la recherche effrénée du sensationnel, ces informations, que rien ne confirme, sont publiées sans aucun souci de responsabilité à l'égard de la communauté juive.

« Il est caractéristique de noter que celle-ci est ainsi la seule famille spirituelle d'Algérie à être systématiquement mise en cause, pour des agissements réels ou supposés de personnages dont la confession n'a pourtant rien à voir avec leurs actes.

« En protestant contre cette excitation, le Comité Juif Algérien d'Etudes Sociales tient à réaffirmer la volonté, maintes fois proclamée, des organisations juives de ce pays, d'un rétablissement rapide et total de la paix sur notre territoire, dans les

Un appel du Comité juif algérien d'études sociales

Le Comité juif algérien d'études sociales a publié un communiqué dans lequel il « rappelle les impératifs de la morale et de la religion israélites plaçant le respect de la personne humaine au-dessus de toute considération.

« En ces heures tragiques, conclut-il, les juifs d'Algérie, en hommes libres, et seuls responsables de leurs opinions et de leur destin, doivent plus que jamais garder leur lucidité et leur sang-froid ».

Une déclaration du G.P.R.A.

Dans un communiqué évoquant les événements de ces derniers jours à Alger et à Oran, un porte-parole du G.P.R.A. a déclaré à Tunis :

« Au moment où le G.P.R.A. déploie de grands efforts pour assurer, dans le cadre d'une Algérie indépendante, une cohabitation fructueuse des Européens avec notre peuple, les provocations organisées et dirigées par les ultras ont pour but de compromettre la possibilité d'un tel avenir. Il est temps pour les Européens d'Algérie de réaliser clairement que le seul danger qui les menace dans leur avenir en Algérie vient d'une poignée d'aventuriers qui prétendent perpétuer le colonialisme en Algérie et instaurer le fascisme en France. »

esprits et dans les cœurs, dans la sauvegarde des légitimes options de tous »...

« JUIFS ET MUSULMANS PEUVENT S'ENTENDRE »

Cette mise au point prend tout son sens, quatre mois plus tard, après les dramatiques incidents d'Oran. Elle doit mettre en garde ceux qui, sur la foi de certains articles de presse, seraient tentés, aujourd'hui encore, d'attribuer à la totalité des juifs, en tant que tels, une position commune, quelle qu'elle soit.

Témoignage de la diversité des positions, et aussi de la complexité du problème, nous avons reçu un tract ronéotypé diffusé récemment à Alger, et dont il faut souligner, quoi qu'on pense des conceptions qu'il exprime, l'esprit fraternel qui l'anime. Sous la signature : « Un groupe de patriotes juifs algériens », ce document déclare notamment :

« Lorsqu'on songe à l'époque où de fécondes relations existaient entre juifs et musulmans, on est profondément ulcéré par l'attitude de certains de nos coreligionnaires qui, par ignorance de leur propre histoire dans ce pays et par oubli des mesures racistes du colonialisme, dont ils ont été eux-mêmes les victimes, se laissent impressionner par des slogans paniquards ou guider par des préjugés raciaux. »

Se référant à des incidents qui se sont produits à Constantine et qui ne sont pas sans similitudes avec ceux de ces

derniers jours à Oran, le tract précise :

« Le 30 avril dernier, à la suite d'un attentat commis à Constantine, rue du Sergent-Atlas, certains de nos coreligionnaires, sans même rechercher les véritables auteurs de cet acte, se mirent à malmenier les Algériens musulmans de passage dans cette rue. Sans la maturité politique de nos compatriotes musulmans, qui surent déjouer les provocations colonialistes, ces incidents auraient pu avoir de fâcheuses conséquences. Toutefois, ils ont eu pour résultat de compromettre et de tendre les relations entre Algériens juifs et musulmans de Constantine.

« Seuls, les ultras colonialistes, ces racistes impénitents, peuvent se réjouir d'une telle situation qui sert leurs desseins de division des populations algériennes, afin de torpiller la négociation. D'ailleurs, tout laisse croire que l'attentat en question est, soit leur œuvre, soit celle d'éléments M.N.A. au service du colonialisme français. Car nous sommes en mesure d'affirmer que le F.L.N. et l'A.L.N. sont totalement étrangers à de tels actes. »

CONTRE LES PROVOCATIONS...

On peut également y lire :

« Nous avons toujours pensé que le retour des Juifs à la nation algérienne garantirait leur avenir dans ce pays... C'est la position du G.P.R.A. Mais celui-ci précise qu'il n'oblige nullement les juifs qui, en dépit des leçons de l'Histoire, tiennent à

conserver la nationalité française à l'abandonner.

« Dans ce cas, leur futur statut sera semblable à celui des Européens qui conserveront cette nationalité. Ce statut fera l'objet des négociations entre la République algérienne et le gouvernement français, en même temps que sera discutée la future situation des Algériens émigrés en France. »

Et le tract conclut :

« Afin de préparer cette Algérie fraternelle et faire de l'Algérie un Etat moderne, les juifs algériens, au lieu de se replier sur eux-mêmes, devraient renouer des relations avec leurs compatriotes musulmans avec lesquels ils peuvent, dans l'immédiat, œuvrer au succès de la négociation, aider les familles des victimes de la répression colonialiste et s'opposer à toutes les provocations racistes et fascistes des ultras. »

D'AUTRES EFFORTS...

D'autres tentatives, d'autres efforts en vue d'une meilleure compréhension entre Algériens d'origines différentes méritent d'ailleurs d'être signalés.

Nous avons, il y a quelques mois, publié un article de l'un des dirigeants du Groupement Démocratique Algérien, de tendance libérale, et dont la présidence est assurée conjointement par un musulman, un juif et un européen.

Sur un tout autre plan, citons également les activités de l'Union des Croissants, qui lançait récemment un appel ainsi conçu : « Musulmans, chrétiens, israélites, nous sommes tous frères !... Nous devons demeurer ensemble pour le bien de chacun et du pays. Restons unis ! Ne nous laissons pas diviser. Unissons-nous par la foi en Dieu pour la paix en Algérie, dans la fraternité et la justice. »

Plusieurs journaux ont signalé que, dans la dernière période, à Oran et à Alger, les spectateurs des exactions racistes n'étaient pas unanimes à les approuver, et que certains n'hésitèrent pas à manifester leur réprobation.

Ainsi, malgré la propagande effrénée des ultras et la faiblesse des moyens dont disposent là-bas les partisans d'une solution pacifique ; malgré la mansuétude manifestée par les pouvoirs publics envers les comploteurs d'hier et d'aujourd'hui et les responsables des violences racistes ; malgré le désarroi causé par les ruptures successives des négociations à propos de questions dont ont reconnu par la suite qu'elles pourraient donner lieu à un accord ; malgré la terreur de l'O.A.S. enfin, des voix s'élèvent, des positions sont prises en faveur de l'entente, de l'amitié.

C'est la preuve qu'il existe en Algérie des éléments susceptibles, demain, de renouer, sur une base humaine, les liens que d'aucuns s'emploient à briser.

Mais, pour cela, il ne faut pas que la situation présente s'éternise. D'urgence, il faut négocier, il faut appliquer réellement et sans réticence l'autodétermination. Et pour préparer l'Algérie nouvelle, encourager toutes les forces encore dispersées qui œuvrent à la fraternité et à la paix.

Une seule issue : LA PAIX

(SUITE DE LA PAGE UNE)

La plupart des journaux ont souligné aussi la réprobation de nombreux témoins de ces scènes, de même que l'étrange passivité de la police.

« L'agitation durait depuis cinquante minutes, et les forces de l'ordre n'étaient pas encore intervenues », note « France-Soir » à propos des incidents d'Oran entre juifs et musulmans.

Et « Le Monde », à propos des incidents d'Alger, écrit : « Il paraît surprenant qu'un service d'ordre suffisant n'ait pas été mis en place à Bab-El-Oued pour prévenir ces graves événements. D'autant que ceux-ci étaient prévisibles. »

UNE DECLARATION DU M.R.A.P.

Le 13 septembre, le M.R.A.P. a rendu publique la déclaration suivante :

Le M.R.A.P. déplore et condamne les violences qui, opposant juifs et musulmans, ont une nouvelle fois ensanglanté Oran les 11 et 12 septembre.

Ces douloureux incidents, qui surviennent après les « ratonnades » de ces dernières semaines à Oran, en même temps que se déroulent d'autres scènes de lynchage à Alger, témoignent du degré inquiétant auquel atteignent les passions engendrées par la guerre, sans que les pouvoirs publics leur opposent de mesures efficaces.

Le M.R.A.P. s'incline devant les victimes

et exprime à leurs familles sa totale sympathie.

Les heurts de caractère racial, outre qu'ils multiplient les victimes innocentes, rendent de plus en plus difficile une solution juste et humaine des problèmes posés en Algérie. De tels incidents ne peuvent profiter qu'aux ultras, à la fois antijuifs et antimusulmans, ennemis de la démocratie et de la paix, et qui s'emploient, selon une méthode bien connue, à dresser les uns contre les autres, pour retarder les transformations imposées par l'Histoire.

Au nom des principes qu'il a toujours défendus, des efforts constants qu'il poursuit pour la compréhension et l'amitié entre les divers groupes humains et tout particulièrement ceux qui souffrent directement du racisme, le M.R.A.P. lance un appel aux juifs et aux musulmans d'Algérie pour que cessent entre eux les violences.

Les dramatiques incidents d'Oran et d'Alger doivent inciter plus que jamais les antiracistes à s'unir et à agir vigoureusement pour qu'une négociation rapide et sincère soit engagée en vue d'un règlement pacifique du drame algérien.

Seule la recherche de la paix, une paix fondée sur la justice, respectant la dignité, la sécurité et les droits de tous les Algériens, sans distinction d'origine ou de confession est capable de briser le cycle infernal de la violence. Seule la paix peut faire naître la compréhension et la fraternité.



les beaux sièges de votre confort

siège Steiner

Quand GLOBKE (aujourd'hui ministre à Bonn) exigeait (sous HITLER) l'application des lois racistes en France

DE nouveaux documents sur le passé de Globke, aujourd'hui ministre d'Adenauer, ont été rendus publics récemment en République Démocratique Allemande. Extraits des archives secrètes du gouvernement nazi, ils ont été publiés en Allemagne de l'Ouest par la revue *Der Spiegel*. Ayant en notre possession des photocopies de ces documents, nous nous faisons un devoir de les présenter à nos lecteurs.

Globke comme représentant responsable (*Sachbearbeiter*). Elle est datée du 5 juillet 1940.

LE TROISIEME DOCUMENT, daté du 2 septembre 1942, est le mémorandum présenté par le ministère de l'Intérieur en réponse à la demande formulée par le ministère des Affaires étrangères dans sa circulaire du 27 juin 1940. Ce mémorandum secret, précisant les exigences du ministère de l'Intérieur en ce qui concerne le traité de paix avec la France, est signé, étant donnée son importance, par le ministre lui-même, Frick. Mais il a été, répétons-le, élaboré par Globke. C'est ce que confirment les documents suivants. En effet :

LE QUATRIEME DOCUMENT est un tableau indiquant les responsables des différents services du ministère de l'Intérieur en date du 5 juillet 1941. Globke est cité comme responsable (en-

1935, lorsqu'il prépara et commenta les tristement célèbres « lois de Nuremberg » qui servirent de base juridique et de première étape à l'extermination des Juifs dans l'Europe entière. En voici quelques extraits :

FRONTIERES. — « L'Alsace et la Lorraine font déjà partie du territoire du Reich. Mais cela ne saurait suffire. D'autres parties importantes de la France devront être incorporées à l'Allemagne afin que sa sécurité soit sauvegardée. »

TRANSFERTS. — « Tous les bêtards de Rhénanie, (dont le père était noir) qui sont nés après la première guerre mondiale devront être remis à la charge du gouvernement français et transférés dans les colonies françaises. »

QUESTION JUIVE. — « Le problème juif ne peut être résolu d'une manière satisfaisante que si les mêmes mesures sont prises dans l'Europe entière. Aussi est-il de la plus haute importance que la France applique sur son territoire les lois de Nuremberg sur la protection du Sang. »

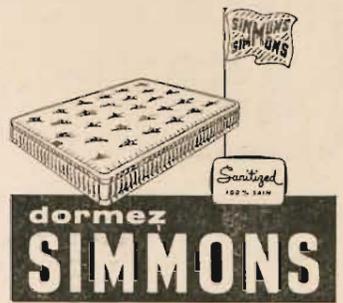
« La solution finale du problème juif européen devant conduire à une déportation générale des Juifs hors d'Europe, il sera nécessaire de demander l'accord du gouvernement français. »

PROBLEME DES NOIRS. — « L'infiltration du sang noir en Europe ne peut être tolérée plus longtemps; dans la mesure où le mal est déjà fait, il doit être atténué autant que possible. Ce but mène aux demandes suivantes :

« a) L'immigration des gens de couleur (Nègres, Malgaches, Indochinois, Mulâtres, etc...) et leur établissement en France ne peuvent plus être tolérés... Dans la mesure où des personnes de couleur résident déjà en France, elles doivent être déportées dans un délai d'un an dans les colonies françaises d'outre-mer, selon leur origine raciale. »

« b) Toutes relations sexuelles, con-

Savoir dormir...
c'est
savoir vivre !



EN VENTE dans toutes les bonnes
Maisons de Literie et d'Ameublement et les grands Magasins.

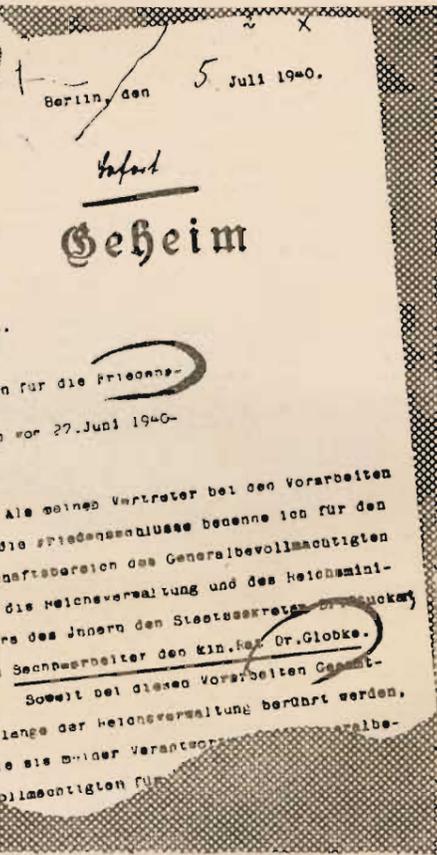
jugales ou extra-conjugales, entre Aryens et personnes de couleur, doivent être interdites et châtiées tant en France que dans ses colonies.

« c) Les personnes de couleur ne peuvent pas devenir citoyens français. Si elles ont déjà reçu la citoyenneté française, celle-ci leur sera retirée si la proportion de sang coloré excède un quart. »

GITANS. — « Il sera nécessaire de conclure un accord avec le gouvernement français sur la déportation d'Europe des Bohémiens et des demi-sang Bohémiens. »

Telles sont les conditions de paix que Globke, haut-fonctionnaire hitlérien, voulait imposer à la France.

Ne serait-il pas souhaitable que le général de Gaulle, au cours d'une des nombreuses rencontres qu'il a eues avec les autorités de Bonn, demande au chancelier Adenauer pourquoi il fait de Globke son plus intime collaborateur? Ce serait, pour la France, faire preuve simplement de dignité, voire d'un souci bien compris de sécurité, que d'exiger le départ de cet inquiétant « conseiller ».



La lettre du 5 juillet 1940 désignant Globke comme responsable du ministère de l'Intérieur pour l'élaboration du traité de paix avec la France.

LE PREMIER DOCUMENT est une circulaire du ministre des Affaires étrangères, von Ribbentrop, par laquelle il demande à chacun de ses collègues de désigner un représentant pour la préparation du traité de paix avec la France. Cette circulaire date du 27 juin 1940. Sur l'exemplaire dont nous possédons la photocopie, le ministre de l'Intérieur a inscrit à la main, en date du 1^{er} juillet, quelques lignes où il indique que son représentant sera Globke.

LE SECOND DOCUMENT, portant la mention « Geheim » (secret) est une lettre officielle du ministère de l'Intérieur au ministère des Affaires étrangères confirmant la nomination de

tre autres) de l'élaboration du traité de paix.

LE CINQUIEME DOCUMENT est un tableau semblable, mais établi à la date du 1^{er} juillet 1943. Globke y occupe les mêmes fonctions.

La date de remise du mémorandum (2 septembre 1942) se trouvant entre celles de ces deux tableaux, il est évident que Globke a bien accompli la tâche qui lui a été confiée en 1940.

Quel a été le fruit de son travail? Le document numéro 3 — le mémorandum en question — nous l'apprend. On y voit apparaître dans toute leur absurdité, mais aussi dans toute leur cruauté, les théories racistes hitlériennes, dont Globke s'était fait le champion dès

tes fois, dans notre journal, son talent au service de la cause de la fraternité humaine. Il était en outre, membre du jury du Prix de la Fraternité.

Nous avons ressenti douloureusement le décès de notre ami W. CIEGHANOWSKI, fondateur et dirigeant du Comité du M.R.A.P. de Valenciennes, survenu en juillet. Une foule nombreuse a participé aux obsèques de ce militant exemplaire, qui était unanimement aimé et respecté dans les milieux les plus divers.

Que sa famille trouve ici l'expression de nos condoléances et de notre affection.

MARIAGES

Nous avons le plaisir d'annoncer le mariage de notre ami Henri COHEN, dirigeant du comité du M.R.A.P. de Marseille, avec Mlle Gisèle SCHAPIRA. Nous leur présentons nos félicitations amicales et nos vœux sincères de bonheur.

Nous avons le plaisir d'annoncer le mariage de notre ami Henri GOLDBERG, membre du Bureau National du M.R.A.P., avec Mlle Sarah CENTNER. Nous leur exprimons nos félicitations et nos vœux les meilleurs.

Le carnet de DL

NOCES D'OR

Une brillante réception a eu lieu à Paris, le mardi 30 mai, pour les noces d'or de M. Francisque GAY, ancien vice-président du Conseil, ambassadeur de France, et de Mme GAY.

De très nombreuses personnalités étaient présentes. Parmi les invités se trouvaient MM. Léon Lyon-Caen, président du M.R.A.P.; Pierre Paraf, vice-président, et Charles Palant, secrétaire général, qui ont présenté leurs félicitations et leurs vœux au nom de notre Mouvement, dont M. Francisque Gay est membre du Comité d'Honneur.

NOS DEUILS

M. Albert BAYET, qui vient de mourir à l'âge de 81 ans, fut l'un des fondateurs de notre Mouvement, dont il était membre du Comité d'Honneur et dont il soutint toutes les grandes campagnes.

Président de la Fédération de la presse française, Président honoraire de la Ligue de l'Enseignement, il avait mis main-

BERLIN: quelques faits

La « crise de Berlin » occupe et occupera pendant un certain temps encore le premier plan de l'actualité. Quelles en sont les origines? Quelle en est la signification et la portée? Alors que, trop souvent, le temps et les passions risquent d'engendrer l'oubli, l'essentiel, pour y voir clair, et, sans aucun doute, de se reporter aux faits. Rappelons-en quelques-uns.

LES ACCORDS DE POTSDAM ET L'OCCUPATION DE BERLIN.

Le 2 mai 1945, l'armée soviétique s'empare de Berlin, capitale de l'Allemagne nazie. Le 8 mai, le Reich capitule. Le 2 août, les Etats-Unis, l'U.R.S.S. et la Grande-Bretagne signent les accords de Potsdam.

Ces accords prévoient la **démilitarisation** de l'Allemagne, pour que celle-ci « ne puisse jamais plus menacer ses voisins ou compromettre le maintien de la paix dans le monde », sa **dénazification** et sa **démocratisation**, la suppression de son potentiel de guerre et le **contrôle de son industrie lourde**, le **châtiment des criminels de guerre**, l'**interdiction de la propagande fasciste** et le **paiement de réparations**.

Peu après, un Comité de contrôle quadripartite (Etats-Unis, U.R.S.S., Grande-Bretagne, France) est créé pour assurer l'application de ces mesures. Son siège est fixé en zone soviétique, à Berlin, qui est partagée en quatre secteurs, où siègeront les quatre commandements alliés.

Les « couloirs aériens » aboutissant à Berlin sont établis pour permettre le ravitaillement des garnisons occidentales.

NAISSANCE DES DEUX ETATS ALLEMANDS.

Très rapidement les politiques menées à l'Est et à l'Ouest se différencient et divergent.

Alors que, dans la zone soviétique les entreprises industrielles sont nationalisées, elles sont remises à leurs anciens propriétaires, les Krupp, Thyssen, etc..., dans les zones occidentales (novembre-décembre 1947).

Alors que dans la zone soviétique les préparations sont exigées, les trois zones occidentales, fusionnées le 20 juin 1948, sont incluses dans le « plan Marshall ». Une monnaie nouvelle y est mise en circulation.

Après l'institution d'un « Conseil parlementaire » (1^{er} septembre 1948), la République Fédérale Allemande est créée, avec Bonn pour capitale (23 mai 1949).

Par voie de conséquence, la République Démocratique Allemande est créée en zone soviétique, avec, pour capitale, Berlin-Est. (7 octobre 1949).

LEUR EVOLUTION.

L'évolution des deux Etats allemands est dès lors tout à fait différente. En R.D.A., des efforts considérables sont accomplis pour effacer les vestiges du nazisme. Le pays est dirigé par d'anciens militants antihitlériens, dont beaucoup ont connu les camps de concentration. L'économie est socialisée.

En R.F.A., les hommes du passé conservent une influence certaine et souvent des postes importants, notamment à la tête de l'armée, dans la police, et jusqu'au sein du gouvernement.

Alors que la R.D.A. accepte les frontières fixées par les accords de Potsdam, la R.F.A. refuse de les reconnaître et prépare ouvertement la reconquête des territoires perdus, ainsi que l'annexion de la R.D.A.

Les accords de Londres et de Paris (23 décembre 1954) consacrent la remilitarisation de la R.F.A. qui, bientôt, entre dans le Pacte Atlantique (9 mai 1955).

Dès lors, l'U.R.S.S. et les pays socialistes signent le Pacte de Varsovie (14 mai 1955) et la R.D.A. crée une armée, sur la base du volontariat (18 janvier 1956).

LA SITUATION PRESENTE.

Nous sommes en présence de deux Etats allemands absolument différents par leur orientation, leur mode de vie, leur structure. Alors que l'U.R.S.S. a reconnu la R.F.A. et entretient avec elle des relations diplomatiques, les puissances occidentales refusent de reconnaître la R.D.A.

Le régime d'occupation a cessé dans toute l'Allemagne... sauf à Berlin où, sont maintenues les quatre garnisons. De plus, les dirigeants de Bonn, avec l'appui des occupants occidentaux, se sont employés à intégrer Berlin-Ouest dans le système politique, économique et militaire de la R.F.A. Ainsi s'est créée, au cœur de la R.D.A., une enclave de la R.F.A. où se livre une intense activité de sape.

Il y a là, de toute évidence, un certain nombre d'anomalies qui, favorisant la guerre froide, alimentent l'esprit revanchard et belliciste si inquiétant en Allemagne occidentale.

Et l'anomalie la plus lourde de dangers, c'est le renversement des alliances qui fait que les peuples hier victimes du militarisme allemand seraient appelés, en cas de conflit, à se battre au service de ses ambitions.

Tous ceux qui n'ont pas oublié ne peuvent que souhaiter une négociation entre les vainqueurs de Hitler pour mettre fin, par un traité de paix, aux espoirs et aux préparatifs de revanche entretenus à Bonn.

Il semble, fort heureusement, que des progrès aient été réalisés, depuis quelques jours, dans cette direction.

Impressions de voyage de Marcel MANVILLE

M^e Marcel MAINVILLE, membre du Bureau National du M.R.A.P., a récemment accompli un grand voyage d'un mois et demi, qui l'a conduit notamment à la Martinique, à la Guadeloupe, à la Jamaïque, et à Cuba, en passant par Antiques, Porto-Rico et New York. Tout au long de ce périple, il a apporté le salut fraternel de notre Mouvement à tous ceux qui, en quelque lieu que ce soit, luttent contre le racisme, pour l'homme, et les liens qu'il a noués expriment une solidarité profonde. Au cours d'une interview, il a bien voulu confier à « Droit et Liberté » ses impressions.

A LA MARTINIQUE

— Je n'étais pas allé à la Martinique, — où je suis né — depuis 1955, nous a déclaré M^r Manville.

Du point de vue qui nous intéresse, j'y ai constaté une évolution sensible de la situation.

Le racisme qui revêtait, avant la guerre, des formes atténuées entre populations d'origines diverses, a connu évidemment une brusque poussée sous Vichy, et le venin ainsi inoculé avait laissé quelques traces après la Libération ; mais depuis 1956, il prend des formes de plus en plus virulentes. Pourquoi ? Parce que de nombreux Français, fonctionnaires ou non, ayant quitté le Maroc, la Tunisie, l'Afrique Noire, et maintenant l'Algérie sont venus s'installer en Martinique, et ils ont transporté dans leurs bagages leurs préjugés racistes.

Leur attitude méprisante et hostile a provoqué des protestations dignes mais



M^r Marcel Manville photographié à sa descente d'avion à La Havane

Retour aux Caraïbes

vigoureuses de la population martiniquaise, que les Européens, auparavant avaient appris à respecter.

Bien qu'il soit incomplet de dire que les sanglants événements de Fort-de-France, en décembre 1959, aient eu une origine uniquement raciale — car il y avait des problèmes politiques sous-jacents — la cause directe en fut un incident opposant un « Français d'Algérie » à un Martiniquais, qu'il avait traité de « sale nègre ».

C'est dans le climat ainsi créé, et qui va se détériorant, que s'opère aujourd'hui une véritable mutation, dont le résultat est que les Martiniquais souhaitent avoir plus de responsabilité dans la direction de leur propre destin, et ce souhait est corrélatif à leur sentiment de dignité humaine.

Puis, M^r Manville souligne. — Il est certain qu'une fois réglé dans les formes qui conviennent le grand problème de l'égalité des peuples hier colonisés, compte tenu dans chaque cas des liens culturels existants et des conditions historiques, les rapports entre les hommes ne peuvent qu'être facilités.

LES ANTILLES ANGLAISES

J'en ai eu la confirmation quand, passant des petites Antilles aux grandes, je me suis trouvé dans les ex-colonies britanniques. De nombreux Jamaïcains, par exemple, m'ont dit que, contrairement à ce que certains craignaient, les rapports entre les différents groupes ethniques se sont améliorés de façon décisive, depuis que le pays a accédé au self-government.

Je voudrais souligner, concernant cette région, qu'allant d'une île à l'autre, je me suis senti toujours chez moi — et la réciprocité est vraie — malgré la barrière des langues. Il existe entre tous ces peuples une communauté ethnique, une communauté de destin, dont j'ai éprouvé profondément la réalité.

A CUBA

Notre ami nous parle maintenant de Cuba.

— Cuba, dit-il, provoque aujourd'hui des attitudes tranchées : pour les uns, c'est le paradis, pour d'autres, c'est l'enfer.

Les voyages sont faits pour nous aider à y voir plus clair.

A l'aéroport, nous avons été accueillis par des musiciens en costume national qui

jouaient des airs folkloriques sur leurs guitares.

Pendant tout mon séjour, cette première impression de gaieté, de joie de vivre, s'est confirmée. Invité par l'Institut Cubain d'Amitié entre les Peuples (I.C.A.P.), j'ai éprouvé avec émotion l'hospitalité, la cordialité traditionnelle de la Grande Ile.

Comme dirigeant du M.R.A.P., j'ai eu à cœur de me documenter sur la façon dont coexistent à Cuba les différentes populations. Même pour moi qui viens d'un pays où les races sont passablement mélangées, il y a là un surprenant brassage : blancs d'origine espagnole, nègres d'Afrique, Indiens, en vivant ensemble au cours des générations, ont donné naissance à des types qu'on ne voit nulle part ailleurs, et les racistes auraient du mal à s'y retrouver, tant il est vrai que la notion de « race », telle qu'ils l'entendent, ne correspond à rien.

Quand j'ai posé la question des rapports entre Cubains d'origines diverses, j'ai provoqué chez mes interlocuteurs un étonnement sincère. En fait, aussi bien à La Havane que dans les campagnes, j'ai été frappé par l'atmosphère de fraternité, de solidarité humaine qui règne partout.

Un des aspects les plus émouvants de la vie cubaine, c'est l'ardeur que les pouvoirs publics et toute la population mettent à lutter contre l'analphabétisme : j'ai parlé avec des jeunes collégiennes blanches qui vont dans les campagnes les plus reculées, pour apprendre à lire à de vieux noirs qui ont travaillé toute leur vie dans les champs de canne.

Avant la révolution cubaine, la population était compartimentée d'autant plus qu'il y avait une implantation considérable des Américains. Maintenant, cette « terre libre » a complètement liquidé les séquelles du racisme. Dans tous les rouages de la vie administrative, à tous les échelons, on peut voir des gens de toutes les races, travailler côte à côte, comme si ce mélange avait été réalisé exprès pour démontrer l'absurdité du racisme.

L'I.C.A.P. s'est donné pour mission, par delà l'harmonie des rapports humains à Cuba, de convier les peuples à se connaître, à s'aimer. Ce premier contact étant pris, j'espère que nous resterons en relations avec cet organisme éminemment sympathique, dans le cadre de nos relations internationales.

UN PROBLEME FONDAMENTAL

Tirant les conclusions générales de son passionnant voyage, M^r Manville nous dit enfin :

— J'ai pu vérifier la justesse de ce que disait Mauriac : « Cette terre que l'on quitte à 20 ans, ne nous quitte jamais... » Ce pèlerinage a été pour moi l'occasion de vérifier l'importance aujourd'hui fondamentale du problème des relations entre hommes d'origines ou de races différentes — suivant qu'il est résolu ou non. Il m'a été donné de constater que nous ne sommes pas seuls dans nos efforts pour le rapprochement, la compréhension, la fraternité entre les hommes, entre les peuples.

L'authentique lumière de la France

(Suite de la première page.)

ce souvenir, geste de fidélité qui est un engagement auquel tous les antiracistes, tous les hommes de cœur pour qui les trois mots, effacés par le gouvernement de Pétain au temps de la honte, Liberté, Egalité Fraternité, ont gardé leur pleine valeur, s'associent.

A tous les israélites, à tous les noirs du monde dont la promotion individuelle et nationale depuis quelques années s'est accomplie à un rythme surprenant, nous redisons : la France est toujours là et les nuages passagers ne sauraient obscurcir son visage.

En nous tournant vers les premiers libérateurs du passé, nous tirons de leur exemple, de la plus ré-

cente histoire dont nous saignons encore, des enseignements pour le présent.

NOTRE combat contre le racisme, un racisme qui est heureusement en recul, mais que le moindre succès du néo-nazisme ferait renaître, demeure inséparable du combat pour la paix dans tous les secteurs de l'univers. Et la seule voie raisonnable demeure celle de la négociation à laquelle ne peuvent conduire ni les explosions nucléaires, ni les menaces fracassantes, ni le climat d'effolement où l'on entretient les peuples.

Hélas la littérature noire envahit à tel point la politique que ceux-ci finissent par y être accoutumés, presque « insensibilisés ». Nos plus dangereux ennemis pourraient être alors cette même indifférence où les déceptions trouvent leur refuge, cette dégradation du sens civique qui finirait par changer en docile troupeau les fils et les petits-fils des hommes de la Marne, de Verdun, de la Résistance.

LES concours que rencontre un Mouvement comme le nôtre, les sympathies qui montent vers lui de la jeunesse ouvrière, étudiante, lycéenne attestent que dans la vraie jeune France il n'en est rien.

Libéraux les plus scrupuleux, marxistes les plus rigoureux, ceux qui croient au ciel et ceux qui n'y croient pas, mais que rassemble la même volonté de salut, trouvent au M.R.A.P. le terrain de confrontation, de communion.

Une magnifique tâche les attend. A cette heure où les ombres et les lumières se disputent, où l'on conquiert le Cosmos et où l'on craint de voir sauter la planète, la supériorité du nombre et de l'esprit doit nous assurer la victoire.

Unissons-nous pour que les peuples au bord de l'abîme se ressaisissent. Pour qu'ils écartent d'eux le monstrueux fantôme d'une guerre entre ceux qui ont tant souffert du même ennemi, qui ont été les alliés et les victimes, pour ceux auxquels nous souhaitons la plus franche réconciliation, mais qui voici dix-sept ans étaient encore les bourreaux.

Eclairons-nous de cette pensée que nous glorifions ensemble, celle qui affranchit les juifs et qui ouvre aux noirs les portes de la Liberté. Cette lumière que le monde a toujours saluée comme la plus authentique lumière de la France.

Pierre PARAF.

EICHMANN & C^{IE}

(Suite de la page 7)

Ici, je ne puis éviter une redite (13). Lorsque la nouvelle éclata qu'un commando israélien venait de prendre Eichmann, ce fut dans certains pays, le branle-bas. En Argentine, d'abord, et c'est bien naturel : quelque dix mille nazis y vivent en paix ; l'arrestation du Senor Clemenz pouvait tourner au « pot-aux-rases » ; Israël, heureusement, ne pousse pas l'avantage et comme, en la forme, le droit des gens était pour Buenos-Aires, le Conseil de Sécurité rendit un jugement de Salomon. Au Caire, on s'agitait également : quand il s'agit des Juifs, ni l'injure, ni la falsification ne sont de trop ; Israël fut donc qualifié de « pirate » et le nombre des Juifs tués par Hitler ramené à quelques centaines de mille (14). Mais la vraie capitale de l'inquiétude fut Bonn.

On le conçoit. Si, en effet, l'on dresse, en R.F.A., la liste des nazis qui furent, avant 45, et qui sont encore fonctionnaires, policiers et juges — si l'on y compte les généraux criminels de guerre en liberté, — le risque n'était pas illusoire que l'accusé Eichmann ne bavarde inconsidérément sur la responsabilité de personnes en place. Selon la « Tribune des Nations » (15), la Wilhelmstrasse surtout se sentait mal à l'aise, certains de ses diplomates ayant naguère aidé, sans conflit de conscience, au moins apparent, la section IV B 4. Une démarche aurait eu lieu, le 21 juin 1960, à Bruxelles auprès de M. Ben Gourion, pour qu'il s'oppose à un procès « trop bruyant » (16).

J'ignore si la démarche est réelle et, dans l'affirmative, la réponse du Premier israélien. Mais on ne saurait nier que tout se passe, à Jérusalem, comme s'il avait été promis un certain silence.

Le chercheur qui, plus tard, étudiera l'événement ne pourra éluder l'hypothèse, ni éviter de la replacer dans le contexte de la solidarité « occidentale » et du règlement ponctuel des créances d'indemnisation.

Par un retour des choses, d'ailleurs, l'espèce de monopole conféré à Eichmann rend à certains un service positif. Eichmann devient un rédempteur. Résultat en sa personne le meurtre de six millions d'êtres, quand il sera puni, tous les coupables le seront en lui. Le génocide sera lavé, l'action publique éteinte : il ne survivra plus que des innocents.

EICHMANN, cependant, ne l'entend pas de la sorte. Dès le premier jour de son interrogatoire par le docteur Servatius (donc en accord avec lui), il se mit, selon l'expression du « Monde » (17), à « démonter le mécanisme de l'administration allemande ». Ce travail d'horloger le conduisit sur le champ à Hans Globke.

Nul, au M.R.A.P., n'en sera surpris. Ce n'est pas d'aujourd'hui que date l'affaire Globke : en décembre 1960, notre ami Lentin en fit la synthèse (18). Je renvoie à son étude. Sous l'angle du procès Eichmann, j'y ajouterai simplement deux observations.

En premier lieu, celle-ci : étant historiquement acquis que Globke rédigea et commenta la législation « raciale », dite de Nuremberg (19), ce serait un artifice que de disjoindre son intervention du corps des actes et des décisions qui aboutirent à Auschwitz. Ce serait en effet, méconnaître l'un des caractères essentiels du III^e Reich : le recours à la fiction légale (20). S'agissant des Juifs, il convenait, avant de régler leur compte, de leur conférer un statut d'exception, sans droits civiques et presque

sans droits civils : voilà l'œuvre de Globke. Ainsi s'explique-t-on d'une part que Globke figure, avec le n^o 101, sur la liste américaine des criminels de guerre, d'autre part qu'Eichmann lui attribue une part de l'importance prise, dans sa phase d'origine, par la « section juive ».

Seconde remarque : si Globke est un abcès de fixation entre Bonn et les antinazis, c'est à son appartenance politique qu'il le doit : jamais il n'eut sa carte du N.S.D.A.P. Membre du « Centre », il est le symbole même de la droite opportuniste, celle qui coopère avec le fascisme pour prétendre, quand il tombe, lui survivre, les mains propres (21). Eichmann ne l'ignore pas et l'on se demande quelle protection, qui lui semblait naturelle, lui a fait défaut pour qu'il se mette à citer des noms.

ELLES sont, à l'heure actuelle, les conclusions que, pour ma part, je tire des chroniques de Jérusalem. Rien ne me serait plus agréable que d'être contraint de reconnaître mon erreur et de la rectifier.

Jean SCHAPIRA.

(13) v. « Droit et Liberté », n^o 196, janvier 1961.

(14) Travail de falsification auquel se livra également un Français, ancien député, Rassinier, not. ds « Ulysse trahi par les siens ».

(15) « Tribune des Nations », 29 août 1960.

(16) ibid.

(17) « Le Monde », 23 juin 1961.

(18) « Droit et Liberté », n^o 195.

(19) Lois du 15 septembre 1935.

(20) Ce procédé de gouvernement a été fort bien décrit dans Shirer, op. cit., not. Ch. 4 et 5.

(21) V. Lentin, loc. cit.

MEETINGS et CONFÉRENCES SUR L'AFFAIRE EICHMANN

PENDANT la période précédant les vacances, la campagne de meetings et conférences organisée par le M.R.A.P. sur l'affaire Eichmann et le nazisme, s'est poursuivie avec un succès constant.

Outre les meetings de MONTREUIL (2 mai, sur l'initiative du Comité de Vigilance Antiraciste) et de LILLE (17 mai) dont nous avons déjà rendu compte, des soirées se sont tenues notamment à ROUEN et à TOULOUSE (comptes rendus ci-dessous) ainsi qu'à GRENOBLE et BRIANÇON, tandis qu'à PARIS, continuaient les conférences dans diverses sociétés.

A GRENOBLE

La conférence qui a eu lieu à Grenoble, le 25 mai, au Théâtre municipal, a été organisée en commun par le M.R.A.P., l'Association Générale des Etudiants, et l'Union des Etudiants Juifs, avec le concours de divers groupements d'anciens déportés, résistants et combattants : FNDIRP, UNADIF, UFAC, CAARN, ainsi que de la Fédération Unie des Auberges de Jeunes.

Après l'exposé de M. Robi, écrivain, qui montra les différents aspects de l'affaire Eichmann, la soirée se termina par la projection des films polonais « Souviens-toi » et « Sous le même ciel ».

A BRIANÇON

La soirée organisée le 21 juin par le Cercle d'Etudes Briançonnais en collaboration avec le M.R.A.P. comportait également

une conférence de M. Robi et une partie cinématographique. Comme celle de Grenoble, elle a connu un vif succès : plusieurs centaines de personnes y ont participé.

ROUEN

AFFLUENCE record à Rouen, pour la conférence de M^e Schapira sur l'affaire Eichmann, organisée par le Comité local du M.R.A.P. La salle Sainte-Croix-des-Pelletiers était pleine à craquer, ce mercredi soir 7 juin, et l'on dut même refuser du monde.

A l'initiative du M.R.A.P. s'étaient associées de nombreuses personnalités et organisations, signataires, avec notre Mouvement, des affiches et des tracts répandus abondamment dans la ville. En voici la liste : Ligue des Droits de l'Homme, F.N.D.I.R., U.N.A.D.I.F., F.N.D.I.R.P., Amicale départementale des Anciens d'Auschwitz, M. le Rabbin Gutman, au nom de la Culture Israélite, Association des Familles de Fusillés, A.N.A.C.R., Combattants Volontaires de la Résistance, Association des An-

TOULOUSE Un magnifique bilan d'activités

COMMEMORATION DU GHETTO DE VARSOVIE

CES derniers mois le comité toulousain du M.R.A.P. a fait preuve d'une activité particulièrement intense, dont le bilan ne laisse pas d'être impressionnant.

Il s'est manifesté, entre autres, par deux grandes réunions publiques qui ont eu à Toulouse un large retentissement.

Le 24 mai, salle du Sénéchal, c'était la soirée commémorative du soulèvement du ghetto de Varsovie, organisée conjointement avec le Cercle « Défense de l'Homme ».

Une foule nombreuse emplissait la salle du Sénéchal. Autour de M. le Doyen honoraire Faucher, qui présidait, et des membres du comité du M.R.A.P., se trouvaient réunies de nombreuses personnalités : MM. Hyon, adjoint au maire, représentant M. Bazerque, maire de Toulouse ; Bandula, consul de Pologne ; le commandant Faurant, président du Comité de Résistance ; Giorgetti, président de l'U.F.A.C. ; Escaffre, représentant M. Bourguès-Maunoury, ancien ministre ; Rigal (Fédération de l'Education Nationale) ; Elbaz (Parti Radical) ; Boulet (Parti Communiste Français) ; l'abbé Duquet, aumônier de l'Action Catholique ; Vauthier (Ligue des Droits de l'Homme) ; Labrousse, président de l'Association générale des Etudiants ; Germain (Déportés du Travail) ; Jammik (L.I.C.A.) ; Gayraud (A.N.A.C.R.) ; Byé (FNDIRP) ; Lévy (Corps-francs Pompiers) ; Doazon (Cercle des Jeunes Agriculteurs) ; Brunel (C.G.A.), ainsi que plusieurs représentants du Cercle « Défense de l'Homme » et de divers syndicats et organisations de jeunesse.

Ouvrant la séance, M. le Doyen Faucher, évoqua le martyre et la lutte des juifs dans le ghetto de Varsovie, jusqu'au moment où ils se dressèrent, héroïques, au cours d'une insurrection qui restera à jamais dans l'histoire.

« Il y a là, dit-il, matière à émotion, mais aussi à réflexion : nous devons prendre l'engagement que, plus jamais, ces choses ne se reproduiront. Il faut bannir toute haine, tout fanatisme. Il faut qu'unis dans la fraternité, nous soyons tous, enfin, des hommes. »

Pris ensuite la parole : M. le Consul de Pologne, qui souligna l'ampleur des crimes commis par Eichmann et ses complices, et la nécessité de ne pas oublier ; puis M. Faurant qui devait conclure en ces termes son allocution : « Le fascisme a des séquelles et l'heure est trouble. Soyons vigilants, car la liberté se conquiert par une lutte constante ; c'est cela le message des combattants du Ghetto ».

Puis, le président donna la parole à notre amie Mlle Schneck, professeur au Lycée, qui, au nom du comité local du M.R.A.P., déclara notamment :

« La nécessité d'agir s'impose dans la mesure où le fascisme n'est pas mort, et même où il renait sous les formes les plus perfides et les plus ingénieuses. Il faut agir aussi dans la mesure où les coupables n'ont pas tous été châtiés : car pour un Eichmann capturé, combien de Globke vivent encore, la conscience « lavée ». C'est donc là que s'insère le rôle du M.R.A.P. Nous refusons de juger avec un fatalisme résigné les crimes racistes, qu'ils

(Suite page 11)

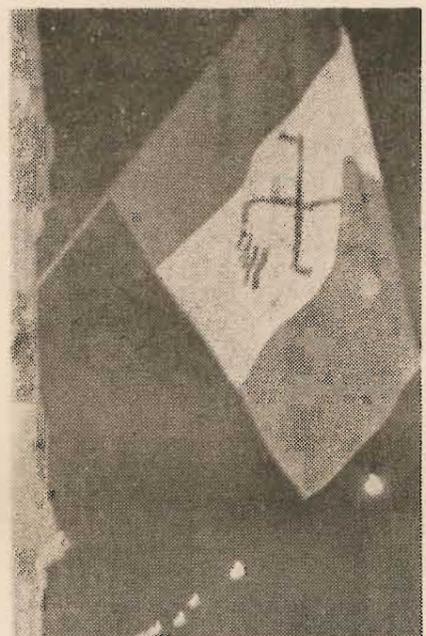
Une affluence record

ciens prisonniers de guerre, Association des Déportés et Réfugiés, Union Régionale des Mutilés de Guerre, Anciens de Dachau, Fédération départementale des Groupements d'Anciens Combattants, et Résistance-Fer.

C'est dire que tous ceux qui ont souffert de la guerre, du nazisme avaient tenu, à cette occasion, à manifester dans l'union leur volonté de s'opposer à ces fléaux toujours menaçants, et témoigner leur attachement aux idéaux que défend le M.R.A.P.

LES PERSONNALITES

Autour de M. Madrolle, président de la Fédération de Seine-Maritime de la Ligue des Droits de l'Homme, qui pré-



Sur le drapeau d'une école, les nazis de Rouen avaient osé barbouiller une croix gammée

sidait la soirée, de nombreuses personnalités étaient présentes à la tribune : MM. Maître, représentant le préfet de la Seine-Maritime ; Leblond et Slanowski, président et secrétaire général du Comité départemental du M.R.A.P. ; Vallée, de la Ligue des Droits de l'Homme ; Jonquais, de l'A.N.A.C.R. ; Leprettre, président de la F.N.D.I.R. ; le rabbin Gutman ; le pasteur Rioux ; Millot, président de l'Association des Familles de Fusillés ; Mme Lucie Guerin, secrétaire de la F.N.D.I.R.P. ; MM. Gaillard, de l'Amicale d'Auschwitz ; Demanceville, de l'Amicale de Buchenwald ; Petitpas et Rangée, président et secrétaire général des Combattants Volontaires de la Résistance ; Bocquet, de Résistance-Fer ; Caron, des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre ; le Dr Wajdensfeld, vice-président de l'U.N.A.D.I.F.

MM. R. Croquebois, proviseur du lycée Corneille ; Lecanuet, sénateur ; Roger Dusseaux, député ; Bernard Tissot, maire de Rouen, et Guy Lucas-Lecelin, adjoint au maire, avaient envoyé des lettres d'excuses.

UN DRAPEAU A CROIX GAMMEE

Remerciant M^e Schapira pour son brillant exposé, le président de la soirée soulignait en conclusion que « le fascisme n'est pas mort », lorsqu'on vit brusquement arriver au fond de la salle, un groupe de militants qui se rendirent à la tribune. Ils étaient porteurs d'un drapeau : un drapeau français, mais où avait été tracée une croix gammée.

L'assistance fut aussitôt informée de son origine : c'était le drapeau flottant sur une école de Rouen (rue de Darnitrel), et que des nazis avaient ainsi souillé, l'avant-veille, au cours de la nuit.

On imagine aisément l'émotion de tous les participants, qui votèrent à l'unanimité une motion appelant à la vigilance, et réclamant une action énergique pour mettre fin aux menées fascistes.

La soirée s'acheva avec la projection du film « La dernière étape ».

La réunion du Conseil National

Le 18 juin s'est tenue, au siège du M.R.A.P., une importante réunion du Conseil National de notre Mouvement, sous la présidence de notre vice-président, M. PIERRE PARAF.

Le Conseil National a examiné tour à tour les questions suivantes : la campagne d'information sur l'affaire Eichmann et notre action contre le néo-nazisme (rapporteur : M^e JEAN SCHAPIRA) ; les finances du M.R.A.P. (rapporteur : JULIEN AUBART) ; la diffusion de « Droit et Liberté » (rapporteur : JOSEPH CREITZ) ; le M.R.A.P. devant le drame algérien (rapporteur : M^e MARCEL MANVILLE) ; la préparation de la 13^e Journée Nationale contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix (rapporteur : ALBERT LEVY).

Les débats, particulièrement riches, se sont déroulés pendant toute la journée. CHARLES PALANT, secrétaire général du M.R.A.P., en tira les conclusions, soulignant les différentes tâches qui incombent à la direction de notre Mouvement, pour accroître la vigueur de notre action et étendre toujours plus notre influence dans les milieux les plus divers.

Signalons qu'une délégation amicale du Cercle Culturel et Sportif Juif de Bruxelles était venue spécialement à Paris pour suivre les travaux du Conseil National. L'intervention de son porte-parole, M. LEON GRINER, fut chaleureusement applaudie.

CLERMONT-F^D Soirée du souvenir

Plusieurs centaines de personnes ont participé à la soirée commémorative de l'insurrection du ghetto de Varsovie, organisée sous l'égide du M.R.A.P., le 25 mai, à Clermont-Ferrand, dans la salle du cinéma « Le Paris ».

A la tribune, se trouvaient les membres dirigeants du comité local : MM. Vigouroux, Dantziger, Schiff, Vidal, Eychard et Tchimbakala, ainsi que MM. Adai et Tal Mokhtar, représentant la Fédération des Etudiantes d'Afrique Noire. On notait également la présence de M. Enkaoua, président de la Communauté israélite.

Après les interventions de Claude Dantziger, qui exposa les buts et l'action du M.R.A.P., et de M. Vigouroux, qui souligna l'actualité du combat antiraciste, Roger Maria, membre du Conseil National, relata les divers épisodes de l'insurrection du ghetto. Demandant le châti-

ment de tous les responsables des crimes nazis, il dénonça avec vigueur toutes les formes du racisme. « Soyons de ceux qui se souviennent ! » conclut-il, chaleureusement applaudi.

Puis l'assistance put voir le film : « La vérité n'a pas de frontières ».

LILLE

27 septembre : Commémoration de l'émancipation des Juifs et des Noirs

Le Comité du M.R.A.P. de Lille organise dans cette ville, le 27 septembre, une soirée commémorative de l'émancipation des Juifs et des Noirs par la Révolution Française.

Au cours de cette soirée, qui aura lieu à la Chambre de Commerce, une conférence sera faite par M^e Marcel MANVILLE, membre du Bureau National de notre Mouvement.

★

Le Comité régional du M.R.A.P. à Lille s'est constitué comme suit :

Président : M. Michel Kerhervé.
Vice-Présidents : MM. Raymond Allard, André Diligent, René Pottigny et Christian Amouzou.

Secrétaires : MM. Haddad et Eckman.
Trésoriers : M. Scharfman, Mlle Rosenberg.

Membres du Comité : Mmes Kerhervé, Pottigny, Benveniste, Garbaze, MM. Benveniste, Simonet, Mohr, J.-P. Léon, J. Ruck, Dr Choain, Garbaze, Gaillard.

A LA MÉMOIRE DE L'ABBÉ GRÉGOIRE

Le dimanche 28 mai, a eu lieu au cimetière Montparnasse la traditionnelle cérémonie organisée par la Société des Amis de l'Abbé Grégoire sur la tombe de celui qui se fit, sous la Révolution française, l'inoubliable combattant de l'émancipation des juifs et des noirs.

M. Grunbaum-Ballin, président de l'Association, prononça une brève allocution, ainsi que Charles Palant, secrétaire général du M.R.A.P., Charles Lévine (L.I.C.A.), M. Kaganoff (Anciens Combattants Juifs), Maitres Henri et Marcel Bernfeld.

UNE RECEPTION AU M.R.A.P.

Une cordiale réception, où se sont retrouvés un grand nombre d'amis du M.R.A.P. militant dans les sociétés juives, a eu lieu le 9 juin, dans nos nouveaux locaux de la rue des Jeûneurs.

Après de brèves allocutions de Pierre Paraf et de Charles Palant, chaleureusement applaudies, la soirée se termina devant le buffet dressé à cette occasion dans la grande salle, en amicales conversations.

Confirmant la nécessité d'une législation plus efficace...

A Rouen et à Béthune, le Parquet refuse de poursuivre les auteurs de professions de foi racistes

LORS des élections cantonales du 4 juin 1961, des électeurs antiracistes nous avaient communiqué les professions de foi, identiques, des candidats poujadistes de Rouen et de Béthune.

On pouvait y lire les phrases suivantes :

« ... Nos enfants devront se préparer à être les larbins plus ou moins dorés de métèques qui seront les nouveaux maîtres, et nous continuerons à nous saigner aux quatre veines pour fournir des universités et des bourses à toute une faune de noirs, de jaunes et autres qui, non contents de profiter de ces abus, descendront jusque dans nos rues pour nous injurier cracher sur notre drapeau, quand ce ne sera pas pour y violer nos femmes et nos filles. »

Le M.R.A.P. avait estimé que ces écrits constituaient bien la diffamation commise « envers un groupe de personnes appartenant par leur origine, à une race ou une religion déterminée » ayant « pour but d'exciter à la haine entre les citoyens ou habitants », délit réprimé par le 2^e alinéa de l'article 32 de la loi du 29 juillet 1881.

En conséquence, notre Mouvement, fidèle à sa mission, avait saisi de ces faits les Parquets de Rouen et de Béthune en demandant que des poursuites soient engagées contre les auteurs de ces professions de foi racistes.

Or le 27-1-1961, le Parquet de Béthune faisait connaître « au signataire de la

plainte que le Parquet ne prenant pas l'initiative de poursuites en matière de diffamation », il laissait « le soin au plaignant d'engager lui-même telle action qu'il estimera nécessaire, devant la juridiction compétente. »

Et le 1-9-1961, le Parquet de Rouen répondait qu'il n'estimait pas pouvoir prendre l'initiative d'une poursuite sur la plainte jointe : « le texte incriminé, disait la note, vise en effet des individus ou groupe d'individus qui ne sont pas citoyens français ou n'habitent pas la France. »

Ces deux réponses, combien symptomatiques, appellent certains commentaires.

Tout d'abord une jurisprudence constante a dénié aux organisations et associations la possibilité d'engager directement des poursuites contre les auteurs de diffamations tombant sous le coup de l'art. 32, alinéa 2, de la loi du 29 juillet 1881, lorsqu'elles n'étaient pas directement visées.

D'autre part, nous ne ferons pas au Parquet de Béthune l'injure de croire qu'il ignore les dispositions de l'article 48 - 6^e de la loi du 29-7-1881 qui stipule expressément que « ... la poursuite pourra être exercée d'office par le Ministère Public lorsque la diffamation ou l'injure commise envers un groupe de personnes appartenant à une race ou à une religion déterminée aura eu pour but d'exciter à la haine entre les citoyens ou habitants ».

De même les juristes du Parquet de Rouen sont gens trop avertis pour ignorer que la loi réprime les diffamations commises « envers un groupe de personnes appartenant par leur origine à une race ou une religion déterminée », quelle que soit la nationalité de ces personnes et quels que puissent être leurs domiciles, si elles ont « pour but d'exciter à la haine entre citoyens ou habitants » de notre pays.

Prétendre, comme l'on fait les candidats poujadistes, que les « noirs » et les « jaunes » « descendront dans nos rues pour nous injurier, cracher sur notre drapeau, quand ce ne sera pas pour y violer nos femmes et nos filles », c'est bel et bien exciter à la haine entre les citoyens ou les habitants de la France, contre les « noirs » ou les « jaunes » pouvant y demeurer.

Les Parquets de Béthune et de Rouen connaissent les textes répressifs cités ci-dessus, comment alors expliquer ces deux rejets caractéristiques ?

La réponse nous la trouvons dans l'admirable étude, due à la plume de M. Léon

Lyon-Caen, Premier Président honoraire de la Cour de Cassation, Président du M.R.A.P., parue en supplément au n° 180 de « Droit et Liberté » (mars 1959).

Notre Président écrivait alors :

« Or, il faut hélas ! constater que les Parquets n'usent pas de la faculté qui leur est ouverte. Ils négligent la mission qui leur est confiée, attendant les ordres du Gouvernement, dont le défaut de diligence, dans la lutte antiraciste, est des plus regrettables. »

Ces deux exemples confirment la justesse de cette appréciation autorisée.

Que faire donc ? M. le Président Lyon-Caen l'a indiqué :

« Pour obvier à cette carence, le M.R.A.P. propose d'autoriser les groupements et associations constitués, aux termes de leurs statuts, aux fins de combattre les haines et divisions entre Français ou résidents à raison de leur origine raciale ou confessionnelle, à tenter des poursuites en se portant partie civile, aux lieux et place du Ministère Public, dont ils suppléeraient ou épauleraient l'action. »

« Pour obtenir ce résultat utile, une disposition légale expresse est nécessaire. Car la jurisprudence constante de la Chambre Criminelle de la Cour de Cassation, relative à la recevabilité des actions de nature collective, refuse... aux associations déclarées la capacité de se constituer par-

tie civile, quand elles ne justifient pas d'un PREJUDICE DIRECT ET PERSONNEL. »

La Commission juridique du M.R.A.P. a élaboré deux projets de textes qui furent adressés aux parlementaires dès le mois de mars 1959, ainsi qu'au Président du Conseil, au Garde des Sceaux et au Ministre de l'Intérieur.

Ces projets rencontrèrent l'adhésion presque unanime des différents groupes. Nous informions nos lecteurs en mai dernier (v. « D. et L. » n° 200 - mai 1961) qu'un de ces deux projets avait été repris par M. le Garde des Sceaux et approuvé par le Conseil d'Etat.

Depuis lors aucune information ne nous est parvenue sur le sort de ces projets.

Pourtant le vote rapide de ces projets de lois antiracistes s'avère de jour en jour plus nécessaire, les exemples de Béthune et de Rouen en portent témoignage.

Il nous apparaît urgent d'appeler tous les antiracistes, toutes les personnalités et organisations soucieuses de combattre courageusement le danger social que représente l'actuelle aggravation du racisme sous toutes ses formes, à appuyer l'action du M.R.A.P. pour une véritable législation antiraciste.

M^e Armand DYMENTSZAJN.
Avocat à la Cour.

Comment l'esclavage fut supprimé

(Suite de la page 7)

représentation à l'Assemblée leur est définitivement accordé par la Législative, qui va bientôt céder sa place à la Convention.

UN JOUR D'ENTHOUSIASME

Restait à régler le sort des esclaves.

A Saint-Domingue comme dans les Iles Sous-le-Vent (Guadeloupe, Martinique, Sainte-Lucie, Grenade, Tobago), contrairement aux affirmations des menteurs qui prétendaient que leur sort n'était pas moins supportable que celui des paysans français, les captifs se soulevaient, las d'attendre une libération qui ne venait pas, et commentaient à faire peur à leurs bourreaux.

Cette agitation était un argument de plus en faveur de leurs défenseurs, qui combattaient en rangs serrés à la Convention, et qui avaient toujours à leur tête Grégoire et Brissot, et au nombre desquels, se comptaient maintenant des députés de couleur.

Malheureusement, Robespierre, dont l'influence est de plus en plus déterminante à la Convention, n'est pas partisan de l'abolition immédiate, car il craint qu'une suppression trop brutale du régime colonial, n'amène la perte irrémédiable des territoires d'Outre-Mer, considérés comme partie intégrante de la Métropole. Il considère que les projets de Brissot sont trop simplistes et font fi de la réalité.

Cependant, Danton, très influent lui aussi dans les premiers temps, et qui jusque-là, s'était montré indifférent au sort des esclaves, prend feu subitement pour eux. Robespierre met en doute sa sincérité. Il croit qu'il complotte la perte des colonies, et cela est piquant de la part d'un homme qui à l'Assemblée Constituante, s'était écrié dans un beau mouvement d'éloquence : « Périssent les colonies plutôt qu'un principe ». On voit aussi comment les meilleurs révolutionnaires eux-mêmes avaient pu être travaillés par la propagande esclavagiste.

Mais personne ne peut arrêter les forces de l'histoire quand elles se sont mises en marche.

Sur proposition de Grégoire, un décret du 24 juillet 1793 supprime la traite, depuis longtemps considérée comme infamante.

Et le 4 février 1794, aidé des députés Delacroix et Levasseur, et reprenant à son compte, toute la dialectique de Brissot et Grégoire, Danton fait voter par acclamation, le décret qui supprimait l'esclavage sur tous les territoires français. Ce fut un jour d'enthousiasme et de fraternisation à la Convention.

Un peu plus tard, lors de l'élaboration et de la promulgation du décret les colonies furent déclarées partie intégrante de la Métropole et soumis aux mêmes lois qu'elle.

Ainsi triomphait finalement l'action d'hommes qui s'étaient dépensés sans compter pour faire aboutir une cause sacrée, et parmi ces hommes venaient s'inscrire en lettres d'or les noms de Brissot et de Grégoire.

Léonard SAINVILLE.

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION JURIDIQUE DU M. R. A. P.

La commission juridique du M.R.A.P. s'est réunie sous la présidence de M. Léon LYON-CAEN, premier président honoraire de la Cour de Cassation, président du M.R.A.P., à la fin du mois de juillet.

Un rapport a été présenté par M^e Henri GARIDOU, avocat à la Cour, sur le projet de loi élaboré par le Conseil d'Etat pour réprimer les discriminations raciales, projet qui reprend l'essentiel de l'un des deux textes présentés par le M.R.A.P. au Parlement, et qui doit être soumis sous peu, par le Gouvernement, annonce-t-on à l'Assemblée Nationale.

La commission a examiné les mesures à prendre en vue de l'adoption de ce projet, pour lequel elle suggère quelques amendements, ainsi que du second texte législatif établi par le M.R.A.P. en vue d'une répression plus efficace des diffamations ou de la propagande raciste et antisémite.

Des dispositions ont également été arrêtées pour assurer dans les meilleures conditions la défense immédiate des victimes de l'antisémitisme et du racisme.

L'abondance des matières nous contraint à ajourner la parution d'un article de M^e Henri Garidou sur le projet de loi gouvernemental et les amendements souhaitables. Nous nous en excusons auprès de l'auteur, et auprès de nos lecteurs, qui le trouveront dans notre prochain numéro.

Deux gestes exemplaires

QUOTIDIENNEMENT, le M.R.A.P. reçoit le témoignage de l'intérêt que lui portent, dans les milieux les plus divers, d'innombrables antiracistes. Et tous comprennent que pour mener à bien sa tâche indispensable, pour riposter aux menées racistes et antisémites, pour combattre les préjugés encore si répandus, pour éditer notre journal, les moyens matériels dont nous disposons sont toujours insuffisants.

La campagne des Bons de Soutien, lancée avant les vacances, rencontre un suc-

cès des plus réconfortants. Et tout autant que la somme envoyée, nous apprécions le petit mot qui souvent s'y trouve joint, et qui est pour le souscripteur comme pour notre Mouvement une magnifique justification.

Dans notre récent courrier, relevons quelques phrases.

Le grand poète André Spire nous écrit : « Je suis très heureux de m'associer aux efforts de votre Mouvement qui rend tant de grands services à la cause de l'humanité ».

De Mme Cadoret, à Nantes : « En attendant que les humains deviennent plus sages, il faut bien protéger les faibles, les minorités et empêcher les malfaiteurs de nuire, autant qu'on peut le faire tout au moins ».

« Je vous souhaite une grande réussite », nous écrit M. Georges Chouen, de Paris ; « Mes vœux chaleureux pour l'heureuse poursuite de votre effort », nous souhaite Mlle Larrieu, de Bordeaux.

Et M. Maurice Samama, de Fresnes : « Tout en déplorant que ma situation actuelle ne me permette pas de faire davantage, comme je l'aurais souhaité, je saisis l'occasion pour souhaiter au M.R.A.P. tout le succès qu'il mérite, dans ses persévérants efforts contre les ténébres de l'antisémitisme ».

Quant à M. Fortin, de Romainville, en renouvelant sa carte du M.R.A.P., il s'excuse et s'engage : « Je n'ai pas eu le temps de contacter des amis, mais je leur ferai savoir le sens de la lutte du Mouvement... ».

La place nous manque pour citer aussi abondamment que nous le souhaiterions cet authentique courrier du cœur.

Car il nous faut souligner un double exemple particulièrement significatif de cette chaleureuse affection qui nous entoure et de la haute conscience de nos amis.

A quelques jours d'intervalle, nos amis, M. Viiner, président de l'Amicale des Anciens Déportés Juifs, et Joseph Creitz, membre du Conseil National du M.R.A.P., ayant perçu des dédommagements pour les sévices subis pendant l'occupation sont venus nous porter l'un, 500 NF, l'autre, 250 NF.

Tous deux nous ont dit, en termes émouvants que le soutien au M.R.A.P. était pour eux une tâche d'honneur pour empêcher que se renouvelent les crimes dont ils ont si cruellement souffert.

Pour la confiance qu'ils manifestent à notre Mouvement, pour leur geste généreux, qu'ils trouvent ici nos fraternels remerciements.

A TOULOUSE

(Suite de la page 10)

se placent dans l'Allemagne nazie, en Afrique du Sud, dans l'Alabama ou en Algérie. Nous ne voulons pas ignorer que, comme le dit Brecht, « le ventre est encore fécond d'où est sorti le monstre ».

Intervenant ensuite, M. Rigal insista sur le rôle des enseignants qui « appellent tous les hommes à marcher vers une cité radieuse où il ne sera plus possible de parquer les gens, et où, dans une même espérance, on bâtira la fraternité ».

Enfin, M. Labrousse assura de la solidarité active des étudiants dans le combat contre le racisme, pour la justice et la liberté.

La soirée se termina par la projection du film « La Vérité n'a pas de frontières ».

CONFERENCE SUR L'AFFAIRE EICHMANN

Affluence non moins nombreuse, le 1^{er} juin, pour la conférence de M^e Schapira, membre du Bureau National du M.R.A.P. On notait également la présence de personnalités de toutes tendances, représentant les associations les plus diverses.

A l'occasion de son séjour, M^e Schapira

fut interviewé à la Radio et tous les journaux locaux rendirent compte de la conférence.

CONTRE LES MENEES RACISTES ET FASCISTES

Outre ces importantes manifestations, le comité toulousain du M.R.A.P. n'a pas manqué de mobiliser les antiracistes et de faire entendre leur voix chaque fois qu'il était nécessaire.

Toulouse est, on le sait, un des centres où les « activistes » se livrent avec le plus de fièvre à leurs menées nocives, ce qui a entraîné à plusieurs reprises des agressions racistes contre des étudiants d'Afrique du Nord ou d'Afrique Noire.

Le comité du M.R.A.P. en apportant son soutien aux victimes, a pris position pour dénoncer ces agissements.

Après le putsch d'avril, le comité du M.R.A.P. se trouvait parmi toutes les organisations républicaines qui organisèrent le grand meeting de la place du Capitole.

Signalons enfin qu'en juin, lors des incidents racistes de l'Alabama, notre comité toulousain édita en tract la résolution du M.R.A.P. qui fut ainsi largement diffusée, notamment dans les Facultés.

ORAN du souvenir

par Emmanuel ROBLÈS

DANS notre quartier habitaient quelques familles de métropolitains qui nous méprisaient et nous appelaient des « Cinquante-pour-cent », entendez « cinquante pour cent de Français ». Or, nous voulions être des « Cent-pour-cent », nous aussi, et nous cherchions à bien faire, à prouver que nous étions dignes des héros français que le maître nous citait en exemple. Les plus endurcis d'entre nous frémissaient de rage au supplice de Jeanne à Rouen. Sur certains points précis, notre morale était intransigeante : on pouvait bien des choses contre une femme, mais la brûler vive nous paraissait exagéré. D'autant plus que Jeanne avait combattu vaillamment et que nous aimions qu'on rendit hommage au courage malheureux.

Deux figures historiques que nous vénérions aussi étaient Surcouf et Napoléon. Napoléon avait battu tous les pays d'Europe et n'avait succombé que sous le poids de tous ses ennemis conjurés, procédé indigne que nous réprovisions avec énergie : tomber à plusieurs contre un ! Et dire qu'il tenait déjà Wellington « acculé dans un bois » et que, sans le manque d'esprit de Grouchy, il pouvait le mettre k.-o. avec son punch habituel. Les adieux de Fontainebleau nous arrachaient des soupirs de peine, et de la mort à Sainte-Hélène, ah ! même aujourd'hui, mieux vaut n'en pas parler !

Quant à Surcouf, aux Anglais qui lui disaient : « Vous vous battez pour l'argent et nous pour l'honneur ! » il avait répondu : « Chacun de nous se bat pour ce qui lui manque ! »

Lorsque le maître nous conta l'anecdote, tous nous faillîmes crier : « Bravo ! Bien envoyé ! »

Il y avait aussi Pasteur et Victor Hugo qui, eux aussi, dans leur spécialité, avaient du punch, aimaient les pauvres et ceux-ci précisément avaient bien besoin qu'on les aimât, surtout dans ces époques de sauvagerie où sévissaient la rage, les Prussiens, la famine et les rois absolus.

LES « néo-Français », comme on appelait également les Algériens d'origine espagnole étaient extrêmement chauvins, leurs anciens combattants de 14-18 participaient à tous les défilés patriotiques, élistaient des députés farouchement réactionnaires et ne savaient comment manifester leurs bons sentiments pour être admis dans la communauté française. En dépit de quoi on les tenait toujours pour des « Cinquante-pour-cent », ce qui, à leurs yeux, les ravalait presque au niveau des Arabes.

Un de nos camarades de classe, Verneuil, avait un visage aimable, toujours souriant. C'était un garçon un peu plus âgé que nous et qui ne brillait pas en classe. Par-dessus tout, ce qui le tourmentait était ses échecs en français. Presque sans effort, des Martinez, des Cohen ou des Benabdallah qui dans la conversation courante utilisaient un jargon ridicule, se haussaient en devoir de rédaction aux premières places et n'en tiraient aucune vanité.

A l'école on nous interdisait de parler notre patois et nous considérions cela comme une brimade sans déceler l'intention réelle de nos maîtres. Verneuil me surprit un jour à parler dans notre espagnol « dépenaillé » et fit une remarque fort désobligeante. C'était la première fois que j'entendais l'expression « Cinquante-pour-cent » dans son sens injurieux et, piqué au vif, je répliquai par dépit, défi, amour-propre blessé, que je n'étais pas « cinquante pour cent », mais « zéro pour cent » de Français et que si les Français en avaient toujours retourné chez eux car nous, ici, dans ce pays, nous étions chez nous ! Parfaitement ! Chez nous ! Comme les Arabes ! Et sans rien demander à personne ! etc.

Comme Verneuil ne pouvait deviner les vrais sentiments qui m'agitaient, il se jeta sur moi pour me punir d'avoir osé crier de telles horreurs mais, bien que plus grand et mieux nourri que moi, il ne parvint pas à me dominer. C'est que nous avions pour nous battre dans certaines occasions une tactique éprouvée. Si l'adversaire était précisément un petit métropolitain, il appartenait donc à une famille aisée et nous savions qu'il reculerait non devant les coups mais devant la menace d'avoir ses vêtements salis ou déchirés. Sa crainte des représailles paternelles nous favorisait, de sorte qu'au moment de la bagarre nous saisissions rapidement une poignée de boue, un encrier, n'importe quoi qui permit de maculer sa blouse, et comme toute, nous reprenions à notre niveau le stratagème de ces Barbares qui, engagés contre les beaux chevaliers romains

recurent la consigne de les frapper au visage. Mourir en combattant était une chose et vivre défiguré en était une autre, et les Romains de plier ! Sans connaître la leçon, les jeunes Barbares du quartier espagnol d'Oran l'appliquaient à leur manière. Ainsi, pour Verneuil qui préféra remettre à plus tard notre règlement de compte lorsqu'il me vit armé d'une boule de goudron, de ce goudron pâteux et tenace dont on commençait à se servir pour recouvrir les rues.

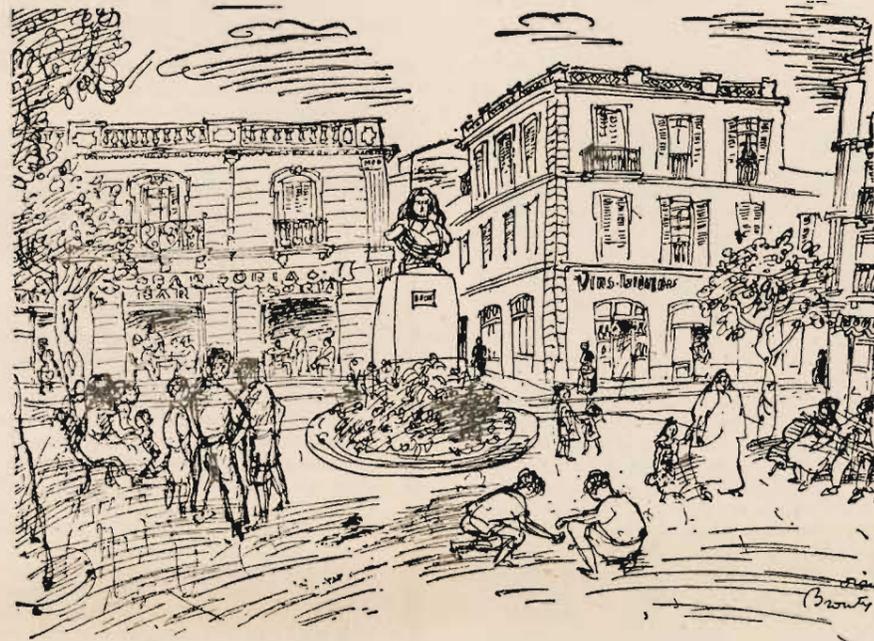
De toute façon, mon ami Toni s'efforçait sournoisement de saper le courage de Verneuil en lui disant avec dégoût :

— Pas honte, dis ? Tu frappes un plus petit ?

Et les autres de renforcer son « action psychologique ».

— O mangiacague ! Si tu le touches, son frère y te fait le nez en coulis de tomate !

Je n'avais pas de grand frère mais l'argument me servait, tandis que je brandissais ma boule de goudron.



Un des trente dessins en noir de Charles Brouty qui, avec deux lithographies en quatre couleurs du même artiste, constituent l'illustration de « Jeunes Saisons », d'Emmanuel Roblès, ouvrage de luxe à tirage limité à 825 exemplaires, d'où est extrait « Oran du Souvenir ».

C'EST de ce temps que nous vint le goût de rosser les petits métropolitains. Par un renversement bien connu, de persécutés nous devenions persécuteurs. Nous poursuivions les « Cent-pour-cent », les pourchassions à coups de pierre et lorsqu'ils nous appelaient « caracols » ou même « bicots », nous les traitions de « mariquitas », c'est-à-dire d'efféminés, ce qui était l'offense suprême, l'injure impardonnable !

Nous étions fiers d'être des petits hommes et ne supportions pas d'être assimilés à une fille. De la même manière, il était très humiliant pour nous d'être commandés par une femme. On devine donc notre état d'esprit lorsque, au début d'une certaine année scolaire, on nous annonça le désastre : nous aurions une institutrice ! Je suppliai aussitôt ma mère de me changer d'école. Elle refusa, mal convaincue par les raisons bizarres que j'invoquais. Mais au bout de quelques semaines d'expectative, de prudente observation, il nous apparut que notre institutrice — jeune, pas jolie, grosses lunettes et mine de chat abandonné — pouvait être assez facilement domptée. Nous commençâmes une série de manœuvres et de provocations destinées à la dégoûter à jamais de faire la classe à des garçons, des vrais ! A notre immense joie, un jour, sous le chahut habilement conduit par le Toni, elle s'énerva, trépigna, fondit en larmes ! Elle était à point ! Le soir, nos équipes se postèrent près de sa maison, la conspuèrent du fond de l'ombre. Elle n'osa plus sortir. Encore un bon signe. Finalement, la pauvre fille renonça, fut remplacée par un jeune maître qui, jeune et sportif (il pratiquait le cross et venait parfois à l'école, ses souliers à pointes sur l'épaule), nous administrait des taloches au moindre prétexte, d'une main dure, sèche, qui volait avec une rapidité, une adresse interdisant la plus savante esquivée. Nous étions aux anges. Jamais il ne se douta de l'admiration dont il était l'objet. Il nous faisait peur, c'était merveilleux ! Et nous nous vantions auprès des camarades des autres classes de vivre sous la férule du plus terrible des maîtres, de supporter avec bravoure « ses pires brutalités » ! Nous étions des sortes d'héros et d'une certaine manière on nous enviait.

DANS mon quartier, plusieurs familles juives vivaient aussi mêlées aux nôtres. Or, la ville était furieusement antisémite. Dans ces années 1924-1925, le premier point du programme de « L'Union latine », parti politique local, affirmait que les Juifs constituaient « un élément de corruption » et *Le Petit Oranais*, quotidien du soir, qui portait en exergue la croix gammée, incitait « à les combattre sans répit ».

Parce qu'à l'école nous étions mêlés à de nombreux camarades juifs, nous n'étions pas contaminés par cette propagande. Ces camarades ne se distinguaient pas de nous, ni meilleurs ni pires. Ils portaient les mêmes vêtements de pauvres, béret noir, tablier noir, espadrilles. Qu'un danger pût venir d'eux ou de

nue mais sans fermeté. On dépêcha la troupe, et les zouaves montèrent de la caserne du Château-Neuf au pas de gymnastique. Le mort était toujours allongé le long du trottoir. Les juifs portèrent son corps à travers les rues jusque dans sa maison, parmi les lamentations des femmes.

CE drame éveilla en moi un sentiment d'horreur qui ne s'est jamais éteint. Mais un incident, quelques mois plus tard, me bouleversa autant peut-être que ce pogrom. Des élections devaient avoir lieu et, de nouveau, ce fut le déchainement habituel de propagande antisémite et de violences.

Au bas de ma rue, près de ma maison, se trouvait un magasin d'étoffes dont le propriétaire, M. Sarfati, était un ami de ma famille. Souvent je le voyais, assis derrière son comptoir sur un fond de foulards, de tissus chatoyants, certains pendus le long du mur comme de beaux et lourds étendards.

M. Sarfati était un homme usé, infiniment triste depuis cinq ou six ans, c'est-à-dire depuis qu'une de ses filles s'était noyée sur la traitresse plage d'Aïn-el-Turk.

Un soir, en sortant de l'école, je marchais avec deux camarades qui jouaient à faire voler des avions en papier dont la queue portait des croix gammées et l'inscription en grosses lettres à l'encre violette : « A bas les juifs ».

Le jeu, pour eux, consistait à lancer l'avion dans les magasins tenus par des commerçants israélites et à se sauver ensuite à toutes jambes. On préparait en fin de classe trois ou quatre de ces jouets. L'un des gamins m'en confia un et la tentation fut la plus forte. Je revois encore le petit avion s'enlever dans l'air, amorcer une courbe, glisser gracieusement, descendre pour remonter de nouveau, porté par un courant au ras du sol, tourner et plonger... droit dans le magasin de M. Sarfati ! Je n'avais pas voulu cela ! Je cours ! Et je vis le vieil homme qui examinait l'avion. Son regard sur moi, je ne suis pas près de l'oublier ! Ce regard plus navré qu'indigné, semblait dire : « Et toi aussi, toi comme les autres ! A qui se fier ? Ce n'est pas assez des autres... »

Ce qui augmenta ma confusion, ce furent les rires des deux garçons, derrière moi, qui me félicitaient pour un lancer aussi habile.

Je sais que la honte qui m'étreignit alors était bonne. Et je rêve aujourd'hui à ce garnement qui remontait tout seul vers sa maison, ne sachant à qui confier son désarroi, le cœur en peine, l'imagination enfiévrée, sûr d'avoir participé à une trahison et ajouté au malheur du monde...

(Ce texte est extrait, avec l'autorisation de l'auteur, du livre « Jeunes Saisons », récemment paru aux Editions Baconnier, 24, boulevard Raspail, Paris.)

DRIT ET LIBERTÉ

MENSUEL

30, rue des Jeûneurs - Paris (2^e)
Tél. : GUT. 09-57

Tarif des abonnements

FRANCE :

Un an : 7,50 NF
Abonnement de soutien : 15 NF.

ETRANGER

Un an : 12 NF
Compte Ch. Post. : 6070-98 Paris
Pour les changements d'adresse envoyer 60 fr. et la dernière bande.

EN BELGIQUE :

On peut se procurer « Droit et Liberté » ou s'abonner au « Cercle Culturel et Sportif Juif », 51, Bd du Jardin-Botanique, à Bruxelles. Les versements peuvent être effectués au C.C.P. 278947, de M. S. Gutman, Bruxelles.

Le numéro : 10 francs belges.

L'abonnement annuel : 100 FB.

Abonnement de soutien : 150 FB.

Journal composé et imprimé par des ouvriers syndiqués

S.P.E.C. — Châteauroux

Gérante : S. BIANCHI.